

RAPPORT DE GESTION 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Se fondant sur les dispositions légales de l'article 93c de la "Loi sur les Communes (LC) du 28 février 1956" et sur l'article 132 du règlement du Conseil communal du 1^{er} juillet 2006, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre son rapport sur la gestion et les comptes pour l'année 2007.

CONSEIL COMMUNAL

La composition du Bureau du Conseil au 31 décembre 2007 était la suivante .:

Bureau du Conseil communal	
Président	M. Gilbert Boand
Vice-président	M. Alain Panchaud
Secrétaire	Mme Danièle Dubuis
Scrutateurs	M. Roland Karlen
	M. Pascal Aellen
Scrutateurs suppléants	Mme Jacqueline Salquin
	M. René Grisoni

Huissier	M. Claude-Alain Pellaux
-----------------	-------------------------

Démissions

Le Conseil communal comptait 55 membres au 1^{er} janvier 2007. En cours d'année 3 démissions ont été enregistrées. Deux suppléants ont été assermentés les 13.09 et 4.10.2007 ; un troisième le sera le 28 février 2008.

Il est à relever que les disponibilités de remplacement étant épuisées, toute nouvelle démission amputera l'organe délibérant d'un membre.

COMMISSIONS ET DELEGUES DU CONSEIL COMMUNAL

Commissions

Commission de gestion	
Président	M. Thierry Auberson (jusqu'au 13.09.2007)
Membres	M. Thierry Amy
	Mme Evelyne Bourgoïn (dès le 13.09.2007)
	Mme Ginette Brognara
	M. Christian Durussel
	M. Christian Obrecht
	M. Alain Rey (dès le 13.09.2007)
	M. Rino Sgoifo (jusqu'au 13.09.2007)
	Mme Florence Tardy (jusqu'au 13.09.2007)

Commission des finances	
Président	M. Charles Leu
Membres	M. Cédric Margot
	M. Orlando Masiello (jusqu'au 06.12.2007)
	M. Philippe Müggli
	M. Thierry Rebourg (dès le 13.09.2007)

Commission de recours en matière d'impôt	
Président	M. Yvan Burdet
Membres	Mme Geneviève Fellrath
	M. Philippe Schmittler

Fichiers informatiques et protection des données personnelles	
Membres	Mme Anne-Françoise Clerc
	M. Thierry Rebourg
	M. Michel Rudaz

Délégués

Conseil intercommunal de l'AET	
Délégués	M. Daniel Bally
	M. Michel Rudaz
Suppléants	M. Jean-Claude Curchod
	M. Henri Guex

Conseil intercommunal de l'ASICE	
Délégué	M. Thierry Amy
Suppléant	M. Philippe Schmittler

Commission municipale d'urbanisme - COMUR	
Délégué	M. Jean-Louis Genre

Protection civile	
Délégué	M. Michel Rudaz
Suppléant	M. René Grisoni

Association de la région du Gros-de-Vaud	
Délégué	M. Gilbert Boand

SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Au cours de l'année 2007, le Conseil communal s'est réuni à 9 reprises à la Maison villageoise, sous l'égide de son président, M. Gilbert Boand.

16 préavis municipaux ont été présentés au Conseil communal.

25 janvier 2007

- n° 12-2006 – Adhésion aux statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs (accepté).
- n° 14-2006 – Participation au financement du Centre Intercommunal de Glace de Malley – CIGM (accepté).

22 février 2007

- n° 09-2006 – Demande de crédit budgétaire 2007 de Fr. 141'000.—en vue de la ratification du contrat de prestations sécuritaires (retiré).
- n° 11-2006 – Nouveau règlement de police (amendé).

13 mars 2007

- n° 13-2007 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 216'400.- pour le changement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Choulaïres et prolongement de la conduite d'eau potable existante au Chemin de la Combe (amendé).
- n° 16-2007 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 20'482'000.- en vue de la construction d'un collège secondaire avec salle de gymnastique double au lieu-dit "Derrey le Motty" (amendé).

24 mai 2007

- n° 17-2007 – Plan de quartier Es Chesaux (amendé).

21 juin 2007

- n° 17-2007 – Plan de quartier Es Chesaux - points 2 et 3 (accepté)
- n° 18-2007 – Rapport de gestion et comptes 2006 (accepté).
- n° 19-2007 – Demande d'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 61'000.-- pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501^b) entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial (accepté).
- n° 20-2007 – Engagement du demi-poste de travail d'employé d'administration pour l'administration communale (accepté).

13 septembre 2007

- n° 21-2007 – Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 534'000.- en vue de l'aménagement routier aux abords du nouveau collège secondaire au lieu-dit "Derrey le Motty" (amendé).
- n° 22-2007 - Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 280'000.- en vue de la réalisation de travaux de stabilisation du talus et de l'installation de plaques ancrées sur la route cantonale 501 Cugy – Le Mont, au nord du pont de la Mèbre (accepté).

4 octobre 2007

- n° 23-2007 – Demande d'un crédit budgétaire de CHF 141'000- (cent quarante et un mille) en vue de la ratification d'un contrat de prestations avec la Police cantonale vaudoise (amendé).

8 novembre 2007

- n° 24-2007 – Arrêté d'imposition 2008 (amendé).
- n° 25-2007 – Demande d'autorisation pour le prélèvement d'une indemnité sur la consommation d'électricité (accepté).

6 décembre 2007

- n° 27-2007 – Budget 2008 (amendé).

MOTIONS

Trois motions ont été déposées en 2007.

Motion	Déposée par	Date de dépôt
Pour faire suite au rapport de la Municipalité de Cugy VD au Conseil communal sur la gestion 2006 (sécurité routière – rapport de gendarmerie des contrôles radars, p. 59), en souvenir du tragique accident qui a coûté la vie à un élève à un arrêt de bus de la commune de Bretigny en 2006 (arrêt identique à celui de la Bérallaz), pour faire face au nombre croissant de pendulaires, cyclistes et piétons et enfin pour sécuriser les accès de nos riverains, je demande, par voie de motion, l'étude par la Municipalité de Cugy VD pour une modération de vitesse à 60 km/h de la RC 546 – Cugy-Monthéron	Jane Derry-Meylan	21.06.2007
Nous proposons l'aménagement de 10 places de parc perpendiculaires au chemin de la Chavanne pour les enseignants du primaire afin de fermer la cour du collège pour l'aménager en préau ainsi que la création de 25 à 30 places de dépose et de parc en épi au chemin des Choulaïres	Thierry Auberson	13.09.2007
Dans le cadre de la rénovation de l'ancien collège de la Chavanne, la Municipalité devrait engager une étude pour l'aménagement de l'actuel parking en espace de récréation pour les élèves. Il est nécessaire d'englober dans cette étude l'aménagement de la garderie et des espaces extérieurs avec son remplacement par un bâtiment "Peren"	Jean-Louis Genre	13.09.2007

POSTULATS

Aucun postulat n'a été déposé en 2007.

La réponse au postulat déposé le 02 novembre 2006 par M. Jean-Michel Blanchard sera donnée dès que le projet initié par la Municipalité et présenté en page 24 du présent rapport aura effectivement démarré.

OBSERVATIONS DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LE RAPPORT 2007

La Commission de gestion a adressé à la Municipalité 8 observations et 7 souhaits dans son rapport 2006. L'Exécutif a présenté ses réponses dans la séance du 21 juin 2007. Elles ont toutes été acceptées.

ELECTIONS ET VOTATIONS

Votations cantonales et fédérales

L'année 2007 a été rythmée par les élections cantonales et fédérales. Les électeurs se sont déplacés aux urnes à 5 reprises les 11 mars, 1^{er} avril, 17 juin, 21 octobre et 11 novembre 2007.

11 mars 2007 : Elections cantonales et votations fédérales

Elections cantonales

1. Conseil d'Etat (Premier tour)

Electeurs inscrits **1361** Taux de participation **45.92 %**

Bulletins	
Rentrés	625
Blancs	2
Nuls	3
Valables	622

2. Grand Conseil (Premier tour)

Electeurs inscrits **1361** Taux de participation **43.57 %**

Bulletins	
Rentrés	593
Blancs	7
Nuls	3
Valables	583

Votation fédérale

Initiative populaire "pour une caisse maladie unique et sociale"

Electeurs inscrits **1361** Taux de participation **62.38 %**

Bulletins	
Rentrés	849
Blancs	5
Nuls	7
Valables	1837

Suffrages			%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	251	486	41.94	58.06
Canton	95 467	116 310	45.08	54.92
Suisse	641'917	1'590'213	28.8	71.2

1^{er} avril 2007 : Elections cantonales

Conseil d'Etat (Second tour)

Electeurs inscrits **1354** Taux de participation **44.09 %**

Bulletins	
Rentrés	597
Blancs	4
Nuls	11
Valables	586

17 juin 2007 : Votations cantonales et fédérales

Votations cantonales

1. Initiative populaire "2 janvier et lundi de Pentecôte : jours fériés pour toutes et tous"

Electeurs inscrits **1 358** Taux de participation **46.54 %**

Bulletins	
Rentrés	632
Blancs	4
Nuls	6
Valables	622

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	484	138	77.81	22.19
Canton	124 900	43 362	74.23	25.77

2. Initiative populaire "La Parole aux communes"

Electeurs inscrits **1358** Taux de participation **46.47 %**

Bulletins	
Rentrés	631
Blancs	25
Nuls	5
Valables	601

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	195	406	32.45%	67.55%
Canton	56 715	104 308	35.22	64.78

Votations fédérales

5^e révision de la Loi sur l'assurance invalidité

Electeurs inscrits **1358** Taux de participation **46.98 %**

Bulletins	
Rentrés	638
Blancs	6
Nuls	5
Valables	627

Suffrages	%			
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	336	291	53.59	46.41
Canton	89 907	81 330	52.5	47.5
Suisse	1'039'282	719'628	59.1	40.9

21 octobre 2007 : Elections fédérales et votation cantonale

Elections fédérales

1. Election des 18 membres vaudois au Conseil national

Electeurs inscrits **1373** Taux de participation **54.84 %**

Bulletins	
Rentrés	698
Blancs	8
Nuls	13
Valables	677

2. Election des 2 membres vaudois au Conseil des Etats

Electeurs inscrits **1373** Taux de participation **51.42 %**

Bulletins	
Rentrés	706
Blancs	5
Nuls	13
Valables	693

Votations cantonales

1. Autonomisation du Service des automobiles et de la navigation (référendum)

Electeurs inscrits **1373** Taux de participation **52.22 %**

Bulletins	
Rentrés	717
Blancs	11
Nuls	8
Valables	698

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	354	344	50.72	49.28
Canton	82 544	86 468	48.84	51.16

2. Modification de l'article 179 de la Constitution cantonale)

Electeurs inscrits **1373** Taux de participation **52.0 %**

Bulletins	
Rentrés	714
Blancs	25
Nuls	10
Valables	679

	Suffrages		%	
	Oui	Non	Oui	Non
Cugy	627	52	92.34	7.66
Canton	151 697	12 928	92.15	7.85

11 novembre 2007 : Elections fédérales et cantonales

Elections fédérales

Election des 2 membres vaudois au Conseil des Etats

Electeurs inscrits **1374** Taux de participation **44.32 %**

Bulletins	
Rentrés	609
Blancs	4
Nuls	0
Valables	609

Election cantonale

Election des jurés cantonaux

Les Jurés cantonaux sont élus dans chaque commune pour la durée d'une législature. Pour Cugy, 2 jurés ont été désignés par élection tacite : Mme Valérie Seivel et M. Pierre-André Janin.

DROITS POLITIQUES DES ETRANGERS

Aucune élection communale n'ayant été organisée en 2007, les ressortissants étrangers n'ont pas été appelés à voter.

Rappelons que 5 personnes de nationalité étrangère siègent au Conseil communal, soit 10% des membres.

	Ressortissants étrangers avec droit de vote			
	31 décembre 2007	31 décembre 2006	31 décembre 2005	31 décembre 2004
Hommes	82	86	91	94
Femmes	73	77	77	69
Total	155	163	168	163

AUTORISATIONS GENERALES ACCORDEES A LA MUNICIPALITE PAR LE CONSEIL COMMUNAL

En vertu de l'article 4 de la loi sur les Communes, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité, pour la durée de la législature, une délégation de compétences portant sur l'autorisation générale de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations, sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise, ainsi que l'autorisation générale de plaider.

Pour 2007, il a été fait usage de ces autorisations dans les cas suivants :

Autorisation de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières
Pas utilisée.

Autorisation sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, associations et fondations
Pas utilisée.

Autorisation sur les placements de disponibilités auprès d'autres établissements financiers que la Banque Cantonale Vaudoise

Les placements suivants ont été réalisés:

Montant	Etablissement financier	Durée	Taux
1'300'000.-	UBS	15 jours	1.90%
1'380'000.-	BRE	1 mois	1.95%
1'300'000.-	UBS	15 jours	1.90%
800'000.-	UBS	1 mois	1.90%
305'000.-	BCV	1 mois	1.94%
1'320'000.-	BRE	1 mois	1.96%
800'000.-	UBS	15 jours	2.00%
305'000.-	BCV	1 mois	2.08%
1'760'000.-	BRE	1 mois	2.09%
386'000.-	UBS	1 mois	2.05%
306'000.-	BCV	1 mois	2.06%
1'705'000.-	BRE	1 mois	2.05%
455'000.-	UBS	1 mois	2.03%
170'000.-	UBS	1 mois	2.08%
306'000.-	BCV	1 mois	2.15%
1'220'000.-	BRE	1 mois	2.07%
174'000.-	UBS	15 jours	2.20%
1'597'000.-	BRE	1 mois	2.25%
535'000.-	BCV	1 mois	2.46%
1'542'000.-	BRE	1 mois	2.31%
710'000.-	BCV	1 mois	2.19%
1'710'000.-	BRE	1 mois	2.43%
423'000.-	BCV	2 mois	2.57%
1'665'000.-	BRE	1 mois	2.28%
324'000.-	UBS	1 mois	2.16%
1'150'000.-	UBS	75 jours	2.52%
1'618'000.-	BRE	1 mois	2.18%

405'000.-	BCV	15 jours	1.85%
324'000.-	UBS	2 mois	2.29%
681'000.-	BCV	1 mois	2.03%
1'571'000.-	BRE	20 jours	2.02%
1'574'000.-	BRE	1 mois	2.51%
540'000.-	BCV	1 mois	2.28%
1'430'000.-	UBS	1 mois	2.50%

Autorisation de plaider

Utilisée dans le cadre des litiges suivants :

- recours contre la décision municipale du 31 janvier 2006 – Aménagement des combles de 5 villas
- recours contre la décision municipale du 5 octobre 2006 – Changement de nom d'un chemin
- recours contre les décisions municipales des 21 décembre 2006, 1^{er} octobre et 22 octobre 2007 - Licenciement d'un collaborateur.

MUNICIPALITE

ORGANISATION

L'organisation et la répartition des dicastères qui prévalent depuis le début de la législature (1^{er} juillet 2006) sont restées sans changement en 2007, à l'exception de la fonction de vice-président de la Municipalité, exercée par tournus.

Dès le 1^{er} juillet 2007, et pour douze mois, M. José Rohrer assure cette fonction.

ADMINISTRATION GENERALE <ul style="list-style-type: none">administrationpersonnelintérêts générauxautoritéséconomatinformation et communication	M. Raymond Bron, syndic Suppléante: Mme Jacqueline FRANZINI, vice-syndic (jusqu'au 30.06.2007) M. José ROHRER, vice-syndic (dès le 01.07.2007) <ul style="list-style-type: none">administrationintérêts générauxautoritésinformation et communication
URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS <ul style="list-style-type: none">aménagement du territoirepolice des constructionsenvironnement	Suppléant : M. José ROHRER, Municipal <ul style="list-style-type: none">personneléconomat URBANISME ET POLICE DES CONSTRUCTIONS
SERVICES INDUSTRIELS <ul style="list-style-type: none">service des eauxservice du gaztélé-réseau	Mme Jacqueline Franzini, Municipale Suppléant : M. Olivier Pétremand, Municipal
INSTRUCTION PUBLIQUE <ul style="list-style-type: none">écolesorientation et formation professionnelleservice médical et dentairepetite enfance	
SECURITE SOCIALE <ul style="list-style-type: none">services sociauxassurances sociales AVS-AIoffice du logementoffice du travail, chômage	
AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS	
FINANCES <ul style="list-style-type: none">fiscalitécomptabilité généraleservice financierassurances	M. José Rohrer, Municipal Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, Municipale
BATIMENTS COMMUNAUX	
DOMAINES ET FORETS <ul style="list-style-type: none">cours d'eaucimetièreterrains communaux	M. Pierre-André Janin, Municipal Suppléante : Mme Jacqueline Franzini, Municipale <ul style="list-style-type: none">domaines et forêtsordures ménagères et déchetterie
ORDURES MENAGERES ET DECHETTERIE	
SERVICE DU FEU	
PROTECTION CIVILE	Suppléant : M. Olivier Pétremand, Municipal <ul style="list-style-type: none">service du feuprotection civilepolice
POLICE <ul style="list-style-type: none">police sanitairecontrôle des habitantsinhumationsmilitaire	
TRAVAUX <ul style="list-style-type: none">routesvéhiculessignalisationéclairage publicépuration (STEP) et réseau eaux usées	M. Olivier Pétremand, Municipal Suppléant : M. Pierre-André Janin, Municipal
CULTES <ul style="list-style-type: none">centre œcuménique et cultes	

Programme de législature

Bien décidée à se donner un cadre de travail clair, des lignes directrices et des objectifs concrets, la Municipalité a consacré plusieurs séances de réflexion prospective, dont certaines en compagnie des collaborateurs principaux de son administration.

Il en est ressorti une entente renforcée sur des règles de fonctionnement interne ainsi qu'un calendrier des réalisations jugées les plus urgentes. Le changement de secrétaire municipal en fin d'année et le poids des dossiers en cours expliquent l'absence d'un texte spécifique présentant le programme de législature, la Municipalité se contentant pour l'heure de notes internes.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission du feu

Président Pierre-André Janin, Municipal
Membres Stéphane Ayer, Commandant
Daniel Maring
Marc Reymond
Patrick Giddey

Commission de délivrance des permis d'habiter

Président M. Raymond Bron, Syndic
Membres Service Technique Intercommunal du Gros-de-Vaud à
Echallens (MM. Charles Wernuss ou Jean-Pierre Zbinden)
(jusqu'au 30 juin 2007)
M. Luc Gindroz, technicien communal

Commission municipale d'urbanisme (COMUR)

Président M. Raymond Bron, Syndic
Membres M. Jean-Louis Genre, délégué par le Conseil communal
M. Claude Echaud
M. Gilbert Décosterd
M. Pierre Meylan, urbaniste
Secrétaire M. Luc Gindroz, technicien communal

Commission de construction du collègue (COMCOL)

Président M. Raymond Bron, Syndic (*)
Membres M. Bernard Matthey-Doret
M. Michel Cardinaux (*)
M. Jean-François Détraz
Mme Jacqueline Franzini (*)
Mme Sylvette Janin
M. Paul Juillerat (*)
M. Marcel Maillard
M. Pierre-Alain Marmillod (*) (dès le 01.04.2007)
M. Sandro Parisotto (dès le 01.04.2007)
M. Jean-Paul Raemy (dès le 01.04.2007)

Secrétaire : Mme Maria P. Durussel

(*) membres du Bureau de la Commission de construction

Commission de naturalisation (COMNAT)

Président : M. Pierre-André Janin, Municipal
Membres Mme Ginette Brognara
M. Marcel Maillard
M. Jean Pfeifer (jusqu'au 13.09.2007)
M. Heinz Altenhöfer

TRAVAUX ET SEANCES DE L'EXECUTIF

Durant l'année 2007, la Municipalité a tenu ses séances hebdomadaires tous les lundis après-midi. Parmi les principaux sujets ayant retenu l'attention de l'Exécutif, il convient de relever:

- 1) Le projet de nouveau collègue ;
- 2) Le contrat de prestations avec la Gendarmerie ;
- 3) L'engagement de collaborateurs ;
- 4) La mise en sécurité des voiries – aménagements autour de la zone scolaire et zones 30km/h ;
- 5) Le plan de quartier Es Chesaux ;
- 6) La constitution d'une Association scolaire intercommunale ;
- 7) La réflexion sur l'éventuel achat de terrains ;
- 8) L'arrêté d'imposition et le budget 2008 ;
- 9) Le projet de déchetterie ;
- 10) La planification générale des infrastructures à réaliser.

Séances

	2007	2006
Nombre de séances	51	53
Procès-verbaux	51	53
Pages totales	468	530
Points enregistrés (courrier entrant et décisions)	(*)1620	1934
Personnes reçues	(**) 17	16
Heures passées en séances	236	275

(*) Un certain nombre de sujets mineurs font l'objet de courriers adressés directement au technicien communal, déchargeant d'autant le nombre de points enregistrés.

(**) La Municipalité a poursuivi l'habitude prise de limiter le nombre de personnes reçues par la Municipalité in corpore, privilégiant les rencontres bilatérales.

RESSOURCES HUMAINES

Personnel d'administration

Secrétaire municipal	M. Yves Martin (jusqu'au 30.11.2007) Mme Maria P. Durussel (dès le 01.12.2007)
Boursière communale	Mme Anne Bertusi Pache
Technicien communal	M. Luc Gindroz
Greffe municipal Contrôle des habitants Site internet	Mme Maria P. Durussel
Employée d'administration (assistante au contrôle des habitants)	Mme Jocelyne Mermoud (50% jusqu'au 31.07.2007 60% dès le 01.08.2007)
Employée d'administration (bourse communale)	Mme Dominique Serra à 20% (dès le 10.08.2007)
Employée d'administration (service technique et greffe municipal)	Mme Valérie Seivel - 20% (dès le 16.09.2007)

Personnel d'exploitation

Employés communaux	M. Eric Bron (40%)* M. Alexandre Cordey M. Michel Boesch M. Marc Dumartheray (jusqu'au 31.05.2007) M. Olivier George (dès le 01.11.2007) M. Christophe Moix, intérimaire (100% du 25.06.2007 au 30.10.2007, 70% dès le 01.11.2007) †M. Michel Reymond (occasionnellement, rémunération au tarif horaire)
Conciergerie du collège de la Chavanne	†M. José Novoa, concierge, (100% jusqu'au 01.08.2007) Mme Castora Novoa, concierge (9% jusqu'au 31.12.2007) Mme Diane Cavin, aide concierge à 40% (dès le 01.12.2007)
Conciergerie de la Maison villageoise et du collège de la Cavenettaz	Mme Myriam Morel, concierge, (70%)
Remplaçante de Mme Myriam Morel et concierge des vestiaires du terrain de sports « Sus le Billard »	Mme Thérèse Scheidegger, concierge et remplaçante, (rémunération au tarif horaire)
Entretien du bâtiment de l'Administration communale et du centre œcuménique	Mme Amélia Maia Moreira (rémunération au tarif horaire)

* Exploitant de la station d'épuration de l'A.E.T. à 60%

Litige

Le licenciement du chef de voirie en fin d'année passée a occupé la Municipalité tout au long des douze mois de 2007, sans aboutir à une conclusion.

Rappelons que, comme cela a été communiqué au Conseil communal dans sa séance du 13 septembre 2007, le Tribunal administratif, tout en reconnaissant le sérieux des actes reprochés, a accepté le recours déposé par M. Joye, aux motifs que celui-ci n'occupait pas un poste requérant une honnêteté particulière – appréciation contestable aux yeux de la Municipalité – et que la Municipalité aurait été au courant de ses agissements et donc les aurait tolérés, ce que l'Exécutif réfute formellement.

Dès lors, la Municipalité a recouru contre ce jugement auprès du Tribunal fédéral.

Au moment de la rédaction de ces lignes, le jugement n'est pas rendu.

Dans l'intervalle, la Municipalité, ayant terminé la réorganisation de la voirie entamée en 2005 (voir ci-dessous), a signifié à M. Joye la disparition de son poste et son licenciement selon l'article 10 du statut du personnel (licenciement pour cause de restructuration). L'intéressé a également recouru contre cette seconde décision auprès du Tribunal administratif ; le jugement n'est pas rendu au moment de la rédaction de ces lignes.

Mutations

Equipe technique

De manière totalement imprévue, M. Marc Dumartheray, engagé en remplacement de M. Daniel Georges, dès le 1^{er} janvier 2007, a donné sa démission, saisissant une opportunité d'occuper une place de cadre dans le corps régional de la PCI.

S'ajoutant à la place laissée vacante suite au licenciement de M. Pierre-André Joye, ce départ a obligé la Municipalité à engager temporairement M. Christophe Moix ; ce collaborateur, parfaitement intégré au groupe, est en fonction depuis le 25 juin 2007.

L'équipe d'exploitation, dans ces circonstances difficiles, a su faire front de manière remarquable au travail supplémentaire et a fait preuve d'un esprit de corps nouveau et de bon aloi.

Après une procédure normale de mise au concours et d'auditions, la Municipalité a repourvu le poste de M. Dumartheray en engageant, dès le 1^{er} novembre 2007, M. Olivier George, un habitant de Cugy.

Conciergerie

Suite au dramatique décès accidentel du concierge de la Chavanne, M. José Novoa, le 1^{er} août, la Municipalité, tout en apportant son soutien à sa veuve et à ses enfants, a pris les mesures d'urgence qui s'imposaient.

C'est ainsi que les nettoyages annuels des classes ont été terminés par une entreprise de nettoyage, qu'un intérim a été assuré par Mme Diane Cavin et M. Sébastien Janin et que, dès le 1^{er} janvier 2008, la conciergerie est assurée par Mme Castori Novoa (60%) et Mme Diane Cavin (40%) .

Cette solution transitoire persistera jusqu'au moment où l'organisation de la conciergerie sur l'ensemble du site scolaire (y compris le nouveau collège de la Combe) aura été arrêtée.

Administration

Par l'adoption du préavis no 20-2007, le Conseil communal octroyait un complément de 50% de poste administratif.

Dès lors, Mme Dominique Serra a été engagée pour seconder Mme Anne Bertusi Pache à raison de 20% de poste dès le 10 août 2007, Mme Valérie Seivel, à raison de 20% de poste, assiste, dès le 18 septembre 2007, le secrétariat et le technicien ; quant au cahier des charges horaire de Mme Jocelyne Mermoud, il a passé de 50% à 60% dès le 1^{er} août 2007.

Enfin, s'ajoutant à une liste déjà longue de mutations, le départ de notre secrétaire municipal, M. Yves Martin, à fin novembre, a créé également son lot de perturbations et a contraint, une fois encore, la Municipalité à procéder aux démarches habituelles en pareilles circonstances et l'administration à faire preuve d'un engagement particulier.

Ayant apporté des preuves de compétences, de loyauté et d'engagement soutenu, particulièrement dans les perturbations qui ont caractérisé ces dernières années, Mme Maria Puri Durussel a tout naturellement accédé à ce poste clé de la commune. Elle a officiellement pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2007.

Au moment de la rédaction de ces lignes, la Municipalité est à la recherche de la remplaçante de Mme Durussel.

Point n'est besoin d'insister longuement sur les difficultés qu'ont provoquées ces nombreuses mutations qui se sont ajoutées à une absence prolongée de Mme Jocelyne Mermoud, victime d'un accident au cours de l'été.

La recherche de solutions alternatives et transitoires ainsi que le choix de nouveau personnel ont occupé pendant de nombreuses heures plusieurs membres de la Municipalité. Quant aux collaborateurs et collaboratrices, c'est à nouveau au prix d'efforts et d'heures supplémentaires qu'ils ont pu réaliser les tâches incombant à la Commune. Une autre conséquence fut qu'un certain nombre de projets ont dû être reportés à des temps meilleurs ; parmi ceux-ci, la réorganisation du système de classement, l'actualisation d'un certain nombre de procédures internes, la révision des taxes communales, la mise à jour du registre des entreprises et la gestion des relations avec elles, la formation d'apprentis, la création d'une plaquette communale.

Formation

Faute de temps, le budget formation n'a pas pu être complètement utilisé cette année.

Luc Gindroz, notre technicien communal, a quant à lui terminé brillamment ses études en cours d'emploi à la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG VD) en obtenant le titre d'ingénieur en génie civil.

Primes

3 employés de l'administration et 4 employés d'exploitation ont reçu une prime justifiée par des circonstances ou actions particulières.

Heures supplémentaires

La diminution des heures supplémentaires effectuées par le personnel administratif, bien que faisant partie des priorités que s'est fixées la Municipalité dans le cadre de la gestion 2007, n'a pas pu se réaliser à satisfaction.

Rappelons que

- des solutions négociées avec les intéressées ont été trouvées en fin 2006 pour compenser/honorer une bonne partie des heures accumulées en 2005 et 2006,

- une procédure de justification, d'autorisation et de contrôle est en place,
- un demi poste a été créé dès 2007.

Les nombreuses mutations et absences évoquées ci-dessus suffisent à elles seules à expliquer que l'objectif fixé par la Municipalité en matière de maîtrise des heures supplémentaires n'a pu être que partiellement atteint. Seule, une partie des heures accumulées au cours des années précédentes a pu être compensée. Une administration de petit effectif traitant des tâches aussi diverses est particulièrement sensible aux mutations et aux absences (maladie, vacances, etc) ; qui plus est, l'effectif de l'administration n'a été au complet que durant le mois d'octobre 2007.

Enfin, l'engagement des deux collaboratrices à 20% n'a pu intervenir que dans la 2^{ème} partie de l'année ; compte tenu de la période de formation, ces engagements ne pourront déployer leur plein effet que l'an prochain.

Réorganisation du service technique

Au cours des deux à trois dernières années, la Municipalité a perçu la nécessité d'adapter l'organisation de son administration et de son service technique à l'évolution de la Commune, à l'augmentation de la population et à la complexité grandissante des problèmes à résoudre.

Tout en se préoccupant des fonctions administratives, la Municipalité s'est penchée comme prévu sur l'organisation du secteur technique.

- Les attentes du Conseil communal à l'égard de la gestion du travail et de l'efficacité de l'équipe de voirie (voir notamment le rapport de la COGEST de 2004),
- la nécessité d'améliorer l'entretien des espaces verts et les voiries,
- certains dysfonctionnements au sein de l'équipe en place,
- des demandes récurrentes d'amélioration des conditions salariales émanant de nos employés

ont été autant d'éléments qui ont conduit la Municipalité à examiner fondamentalement le fonctionnement et l'organigramme du service technique.

Le premier acte a été de créer, avec l'aval du Conseil, un poste de technicien communal en 2006.

Principes de la réorganisation mise en place en 2007

1. Chacun des 4 collaborateurs de la voirie
 - a. assume la responsabilité d'un secteur, dont il conduit les opérations sur le terrain lors du travail en groupe,
 - b. collabore aux travaux des autres secteurs, sous la direction d'un collègue.
2. L'équipe est complétée par un employé à temps partiel, sans responsabilité particulière, dit "employé polyvalent".
3. Le technicien communal coordonne les activités, fixe les priorités et contrôle la qualité du travail.
4. Les travaux forestiers sont confiés à des entreprises, le travail de nos employés se résumant à assurer la livraison du bois de feu, à la surveillance des forêts et à la collaboration occasionnelle avec le garde forestier.

Cahier des charges

Les cahiers des charges des employés ont tous été revus et précisés. La partie nouvelle de « responsabilité spécifique » comprend dans chaque domaine

- la commande, l'inventaire et l'entretien du matériel,
- la planification des travaux,
- la proposition d'améliorations,
- la formation permanente,
- la conduite des opérations sur le terrain.

Responsabilités

E. Bron	Step(s) – entretiens légers des bâtiments	(Rpl. A. Cordey)
A. Cordey	Espaces verts – Forêts	(Rpl. employé polyvalent)
M. Boesch	Routes – Garde parc – Déchetterie	(Rpl. O. George)
O. George	Réseaux – Véhicules	(Rpl. M. Boesch)

Organigramme

La première année d'expérience avec le technicien communal a mis en évidence une redondance dans la conduite de l'équipe de voirie : deux niveaux hiérarchiques occupés chacun par une seule personne entre la Municipalité et les collaborateurs. La fonction "chef de voirie" devenant superflue, elle devait disparaître de l'organigramme, au profit de l'attribution de responsabilités spécifiques à chacun des collaborateurs.

Par ailleurs, la décision de sous-traiter la quasi totalité des travaux forestiers, ajoutée à la disparition de la redondance mentionnée ci-dessus, a permis de diminuer l'effectif de 5 ETP à 4,6, voire 4,7 ETP.

Pendant une phase transitoire, M. Moix, engagé comme intérimaire lors du départ de M. Dumartheray, est demeuré en fonction, occupant en fin d'année 70 % d'ETP.

Cette réorganisation, conduite d'entente avec les collaborateurs, entraîne un certain nombre d'avantages, d'ores et déjà perceptibles :

- les tâches, missions et responsabilités de chacun sont clarifiées,
- la responsabilisation de chaque collaborateur est accrue, entraînant un effet bénéfique sur la motivation,
- les compétences des collaborateurs sont mieux utilisées et valorisées,
- l'organisation privilégie pour chaque thème le contact direct entre le municipal et le collaborateur responsable,
- la révision des cahiers des charges facilite une politique salariale équitable,
- une économie est réalisée.

Le Conseil communal a été informé de cet important changement dans sa séance du 8 novembre 2007.

RECEPTIONS

Comme chaque année, la Municipalité a organisé les réceptions d'accueil des nouveaux habitants et des jeunes ayant atteint leur 18^{ème} année.

Soirée des nouveaux habitants

Organisée le 26 juin 2007, cette soirée a réuni 33 nouveaux habitants autour de la Municipalité incorpore et de ses invités, le président du Conseil communal, le pasteur, le président de l'USL et, cette année, la présidente de l'Association du Jardin d'enfants Arc-en-Ciel.

Jeunes de 18 ans

10 nouveaux citoyens ont accepté l'invitation de la Municipalité le 13 novembre 2007. L'innovation a consisté cette année à réunir ces jeunes à la Fondation Echaud, à leur faire visiter cette institution et à leur faire connaître un aspect de la société souvent oublié, avant de partager avec eux le traditionnel repas.

ADMINISTRATION GENERALE

(M. Raymond Bron)

ADMINISTRATION GENERALE

Nouveaux districts

En vigueur sur le plan politique depuis le 1^{er} janvier 2007, le nouveau découpage du Canton deviendra opérationnel sur le plan administratif le 1^{er} janvier 2008, date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les préfectures.

Cugy fait donc partie du nouveau district du Gros-de-Vaud (anciennement district d'Echallens); il en est l'une des 54 communes.

Les incidences pour la gestion communale sont pour l'instant imperceptibles. Seules les visites préfectorales annuelles devront vraisemblablement être espacées, en raison du nombre plus élevé de communes.

Locaux de l'Administration

Après la renonciation de transférer l'administration dans des locaux mieux adaptés du bâtiment du centre commercial, la Municipalité a repris l'étude du réaménagement de la Maison de Commune, tout en examinant d'autres opportunités qui lui ont été présentées, telles qu'achat de terrain ou de propriétés.

Pour diverses raisons, ces dernières ont dû être écartées.

En définitive, mandat a été donné à un architecte conseil pour permettre à la Municipalité de présenter, vraisemblablement dans le courant de 2008, un préavis demandant un crédit d'étude en vue de la transformation de la Maison de Commune.

Consultations – Avant-projets de lois

La Municipalité a étudié les avant-projets de loi suivants, mis en consultation au cours de l'année 2007 :

- Modification de la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public.
- Loi sur le cadastre géologique.
- Plan sectoriel "dépôts en couches géologiques profondes" .
- Ordonnance fédérale sur les parcs d'importance nationale.
- Développement de l'infrastructure ferroviaire.
- Réforme de la juridiction administrative et de la juridiction des assurances.
- Modifications du règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (RLATC) et du règlement d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (RVOEIE).
- Révision de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées.
- Révision de la loi sur la santé publique.
- Révision de la loi sur la distribution de l'eau.
- Projet de loi sur le bureau cantonal de médiation santé-social et la Commission d'examen des plaintes.
- Loi sur la formation professionnelle.
- Consultation sur le réseau de soins.
- Modification de la loi sur les allocations familiales.

Naturalisations

2 personnes ont obtenu la nationalité suisse et vaudoise dans la Commune de Cugy dans le courant de l'année 2007 :

Naturalisation ordinaire

- **Coppola Luciano**, originaire d'Italie, né le 17 avril 1935, à Valguarnera (Italie), domicilié au chemin de la Cavenettaz 7.
- **Bruno Carmela**, originaire d'Italie, née le 7 juin 1937, à Valguarnera (Italie), domiciliée au chemin de la Cavenettaz 7.

Actuellement 3 demandes sont en cours de traitement, à des stades différents de la procédure. 2 demandes, concernant au total 5 personnes, ont été déposées en 2007.

Naturalisation facilitée

Néant.

Acquisition de la bourgeoisie de Cugy par un bourgeois d'une autre commune du Canton

Néant

Acquisition de la bourgeoisie de Cugy par des confédérés (naturalisation facilitée)

Néant

Réintégration dans le droit de cité vaudois et la bourgeoisie de la Commune de Cugy

Néant

Libération de la bourgeoisie

Néant

INFORMATION ET COMMUNICATION

Pages d'informations officielles (PIO)

7 Pages d'informations officielles (PIO) sont parues durant l'année 2007.

- Séance publique d'information sur le Schéma directeur du Nord Lausannois et recensement des chiens;
- Vente de bois de feu, parkings relais et abonnements Mobilis ;
- Construction d'un nouveau collège – mesures de gestion du trafic du chantier ;
- Déchetterie des Rossets, ordures ménagères, interdiction d'allumer des feux en forêt et journée de nettoyage des forêts;
- Fête au Village et journée de nettoyage des forêts;
- Programme de la Fête nationale et informations sur la taille et la plantation des haies en bordure de propriété;
- Journée des bénévoles et fermeture des bureaux de l'Administration durant les fêtes de fin d'année

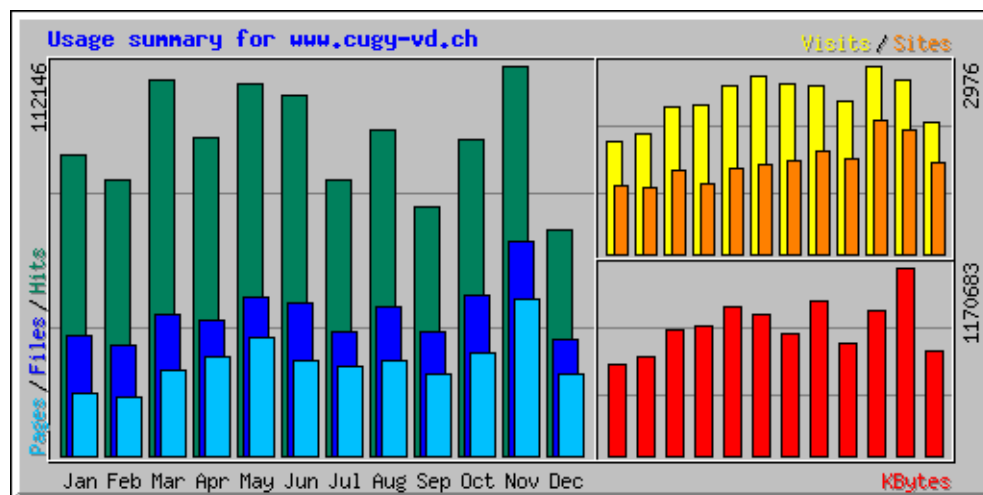
Reflets de Cugy

Quatre numéros ont été publiés en 2007. Les Reflets de Cugy sont distribués à tous les ménages de Cugy.

Comité de rédaction	
Représentant de la Municipalité	M. Raymond Bron
Mise en page et rédactrice en chef	Mme Simone Riesen
Représentante de l'USL	vacant
Représentant des écoles	M. Jean-François Détraz
Rédactrices	Mme Simone Riesen Mme Ginette Brognara
Représentante des commerçants annonces et publicité	Mme Rosa Angela Barrat
Illustrations – Dessins	M. Heinz Altenhöfer
Coordination et Secrétariat communal	Mme Maria Purification Durussel

Site Internet

Statistique de fréquentation du site durant l'année 2007



Récapitulatif par mois										
Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	KBytes	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Décembre	2322	1188	838	74	1450	651548	2090	23473	33264	65042
Novembre	3738	2045	1499	91	1953	1170683	2739	44986	61355	112146
Octobre	2939	1495	953	96	2115	907858	2976	29565	46352	91127
Septembre	2388	1192	789	80	1493	701912	2419	23688	35778	71656
Août	3018	1383	890	86	1621	964743	2668	27607	42902	93581
Juillet	2562	1144	820	86	1458	756971	2676	25442	35494	79448
Juin	3456	1466	917	93	1398	883152	2802	27529	44008	103698
May	3444	1478	1088	85	1339	931276	2655	33729	45821	106789
Avril	3050	1293	948	78	1103	800849	2347	28443	38795	91518
Mars	3484	1308	789	74	1307	783970	2319	24475	40574	108024
Février	2835	1127	609	68	1062	612734	1912	17075	31572	79391
Janvier	2780	1108	572	57	1063	569614	1784	17741	34351	86195
Totaux						9735310	29387	323753	490266	1088615

INTERETS REGIONAUX

Représentations communales

Les autorités représentent les intérêts de Cugy dans les instances, institutions et associations suivantes :

Lausanne Région

Lausanne Région – secteur Nord	M. Raymond Bron	Représentant communal
Lausanne Région – activités sportives	M. Raymond Bron	Représentant communal
Centre Intercommunal de Glace de Malley SA	M. Raymond Bron	Membre du Conseil d'administration et du Comité de direction
Lausanne Région – petite enfance	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Lausanne-Région – plate forme financière	M. José Rohrer	Représentant communal

Schéma directeur Nord lausannois	M. Raymond Bron M. José Rohrer M. Luc Gindroz	Représentant communal Suppléant Assistant technique
Association de la région du Gros-de-Vaud	M. Raymond Bron M. Gilbert Boand	Représentant communal Représentant communal
Association régionale pour l'action sociale de Prilly-Echallens	Mme Jacqueline Franzini M. Olivier Pétremand	Membre du Comité directeur Membre du Conseil intercommunal
Service d'aide du Mont et environs	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Service d'entraide familiale d'Echallens et environs	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Service dentaire scolaire intercommunal du Gros-de-Vaud	Mme Jacqueline Franzini	Représentante communale
Etablissement scolaire du Mont-sur-Lausanne	Mme Jacqueline Franzini Mme Jacqueline Franzini M. Pascal Stouder	Membre du Conseil exécutif Membre de la Commission scolaire Membre de la Commission scolaire
Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)	M. Raymond Bron Mme Jacqueline Franzini M. José Rohrer M. Olivier Pétremand M. Pierre-André Janin M. Thierry Amy M. Philippe Schmittler	Président du Comité de Direction Membre du Conseil Intercommunal Membre du Conseil Intercommunal Membre du Conseil Intercommunal (suppléant) Membre du Conseil Intercommunal (suppléant) Membre du Conseil Intercommunal Membre du Conseil Intercommunal (suppléant)
SOCOSEV	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
Triage forestier Mèbre-Talent	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
Gedrel	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
PCi Lausanne Nord	M. Pierre-André Janin M. Michel Rudaz M. René Grisoni	Représentant communal Représentant communal Représentant communal (suppléant)
Convention intercommunale SDIS Service de Défense Incendie et de Secours	M. Pierre-André Janin	Représentant communal
Association pour l'épuration des eaux usées de la région supérieure du Talent (A.E.T.)	M. Olivier Pétremand M. José Rohrer M. Pierre-André Janin M. Daniel Bally M. Michel Rudaz	Membre du Conseil d'administration Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal Délégué au Conseil intercommunal

Association vaudoise pour la qualité des boues d'épuration

M. Olivier Pétremand Représentant communal

Association du Centre Œcuménique de Cugy (ACOC)

M. Olivier Pétremand Représentant communal

Inspecteur de la sécurité sur les chantiers (CNA)

M. Luc Gindroz Préposé
M. Philippe Schmittler Suppléant

Préposé agricole

M. Daniel Bally (jusqu'au 30.09.2007)
M. Frédéric Scheidegger (dès le 01.10.2007)

Lausanne Région

Les communes membres de Lausanne Région ont accepté les demandes d'adhésion déposées par trois communes – Montpreveyres, Villars-Tiercelin et Poliez-Pittet. Sous réserve de la décision de leurs Conseils respectifs, elles intégreront dès le 1^{er} janvier 2008, l'association qui passera ainsi de 26 à 29 communes.

L'urbanisation des secteurs ouest et nord du « grand Lausanne » et l'élaboration de règles communes pour le traitement des déchets ont été les axes les plus spectaculaires de l'activité de cette association, aux côtés des actions traditionnelles de promotion économique, de soutien à la jeunesse, à la formation et à la petite enfance.

Le syndic de Cugy a été sollicité d'entrer dans le Comité directeur du Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM), afin d'y représenter les communes de Lausanne Région qui, rappelons-le, ont décidé de contribuer à la couverture du déficit.

Association de la Région Gros-de-Vaud

15 nouvelles communes ont adhéré à l'Association de la Région du Gros-de-Vaud en 2007.

- District de Moudon : Boulens, Correvon, Chapelle-sur-Moudon, Martherenges, Montaubion-Chardonney, Ogens, Peyres-Possens, Saint-Cierges, Sottens, Thierrens, Villars-Mendraz, Denez, Neyruz-sur-Moudon.
- District d'Oron : Peney-le-Jorat
- District d'Yverdon : Oppens

Une nouvelle commission économie a été constituée. Elle a débuté ses activités par la réalisation d'un état des lieux de la situation économique dans le Gros-de-Vaud sur la base d'un questionnaire adressée aux communes et aux moyennes et grandes entreprises de la Région. En parallèle, elle a mené une première réflexion sur l'étude pour la création d'un pôle de recherche et développement sur les énergies renouvelables.

Plusieurs projets ont été conduits pour développer et promouvoir le tourisme et la culture dans la région du Gros-de-Vaud, notamment l'étude pour la création d'un office du tourisme d'ici à l'horizon 2010 et la conception et pose de panneaux touristiques routiers aux abords des routes d'accès au Gros-de-Vaud, dont un prendra place, à Cugy, le long de la route de Bottens

Au cours de l'année 2007, l'Association a poursuivi ses activités de promotion du Gros-de-Vaud, tout particulièrement en assurant une présence au 30^{ème} anniversaire du Comptoir régional d'Echallens, au Salon Suisse des Goûts et Terroirs à Bulle, principale plate-forme suisse de promotion des produits du terroir, et enfin au Comptoir Broyard Vaud-Fribourg à Payerne.

Les principales activités de la Plate-forme Environnement se sont concentrées sur l'examen de plusieurs projets ayant trait à l'aménagement du territoire, l'extension de la zone artisanale de Poliez-le-Grand, le plan partiel d'affectation de la commune de Fey et la modification du Plan général d'affectation - nouveau plan de quartier « En Beauregard » à Villars-le-Terroir

Le secrétariat de l'Association a poursuivi ses activités de coordination des deux projets de fusion lancés en 2006 dans le district (Bettens – Bioley-Orjulaz – Oulens - Saint-Barthélemy et Eclagnens – Goumouens-la-Ville – Goumouens-le-Jux – Penthéraz). La plate-forme Communes a apporté son soutien dans le cadre de l'étude de deux nouveaux projets de fusion (Dommartin – Naz – Poliez-le-Grand – Sugnens et Assens – Malapalud).

URBANISME

(M. Raymond Bron)

URBANISME

Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)

Cet important document de planification a été signé par 12 communes et par le Canton le 31 mai 2007.

La fin de l'année 2007 a permis de préparer la phase de mise en œuvre des premiers projets dès 2008.

Coordonnées avec le plan d'aménagement de Lausanne-Morges (PALM) et s'inscrivant dans les principes du nouveau Plan directeur du canton de Vaud, les règles et prévisions qui ont été adoptées devraient guider le développement de toute la région au cours des quelque vingt prochaines années.

Une séance d'information publique a été mise sur pied à Cugy le 21 février 2007.

Le Conseil communal a été tenu régulièrement au courant de l'évolution du dossier, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de rappeler dans ce rapport le contenu du SDNL.

Pour ce qui concerne notre commune, la Municipalité a obtenu l'inscription dans le document des principes qu'elle défendait :

- le statut de « centre local » lui permettant une croissance modérée,
- l'étude, à terme, d'un éventuel détournement du trafic routier en traversée de localité.

Plan partiel d'affectation En Etranglaz Cou

Sollicitée d'augmenter sa capacité d'accueil pour handicapés IMC adultes, la fondation Echaud a organisé un concours d'architecture sur la parcelle cantonale bénéficiant d'un PPA. Une nouvelle construction nécessite l'adjonction d'un addenda au dit PPA ; le Conseil communal sera donc vraisemblablement saisi de ce projet en 2008.

Dans l'intervalle, la Municipalité a autorisé, suite à une enquête publique, l'aménagement provisoire de pavillons préfabriqués.

Plan de quartier Dessus la Praz

L'année 2007 n'aura pas permis de clore ce dossier ouvert depuis plus de 10 ans. Si le centre commercial lui-même et les logements ont été terminés et ont pu être habités, les protections anti-bruit le long du chemin des Peupliers ont dû faire encore l'objet de quelques négociations et ont été mises à l'enquête publique complémentaire en même temps que l'ouverture de la terrasse de la cafeteria.

Quant à l'aménagement des places de parc extérieures prévues par le Plan de quartier à l'ouest des bâtiments, elles sont encore en discussion entre les propriétaires des parcelles.

Plan de quartier Es Chesaux

La convention liant les propriétaires, le promettant-acquéreur et la Commune sur les conditions d'aménagement et d'entretien a été signée le 30 mars 2007.

Le préavis no 17-2007 a été adopté par le Conseil communal les 24 mai et 21 juin 2007.

Aucun référendum, ni recours contre les réponses données aux opposants, n'ayant été déposés, le Canton a mis en vigueur le plan le 1^{er} novembre 2007.

Dès cette date, le promettant-acquéreur et l'architecte ont pu, d'entente avec la Municipalité, planifier la réalisation du projet, qui débutera par une enquête publique.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

(M. Raymond Bron)

Commission municipale d'urbanisme (COMUR)

Au cours de 2007, la COMUR a siégé 5 fois.

Elle a principalement été sollicitée pour le SDNL, les zones 30, l'éclairage des rues, l'aménagement de la rue du Village et divers dossiers de constructions.

Service technique intercommunal du Gros-de-Vaud (STI)

Après une collaboration de sept années avec le STI, la convention a été dénoncée pour le 30 juin 2007, la Commune, grâce à l'engagement du technicien communal, pouvant « voler de ses propres ailes ».

Les dossiers qui étaient à l'étude au bureau d'Echallens à l'échéance fixée pour la dénonciation ont été terminés par le STI.

En 2007, 13 dossiers ont été examinés par le service intercommunal et 15 visites pour l'octroi du permis d'habiter ou d'utiliser ont été effectuées avec sa collaboration.

Service technique communal

Enquêtes publiques

Au cours de l'année, 24 dossiers de construction ont été mis à l'enquête publique :

- 5 transformations
- 4 garages
- 4 dossiers de constructions de villas (9 bâtiments)
- 4 vérandas
- 2 modifications de bâtiments
- 2 aménagements extérieurs
- 1 construction provisoire
- 1 enquête complémentaire
- 1 station électrique

22 permis de construire ont été délivrés;
17 permis d'habiter/d'utiliser ont été délivrés.

Autorisations municipales de construire

11 autorisations de ce type ont été délivrées en 2007 pour les constructions suivantes

- 6 créations de velux et fenêtres
- 3 cabanons et réduits
- 1 couvert à terrasse
- 1 place de parc

Litige

Un seul litige a occupé la Municipalité au cours de l'année 2007, celui, évoqué dans le rapport de gestion de l'an passé, de l'aménagement d'un troisième niveau habitable dans cinq villas d'un quartier en zone de faible densité.

Le jugement du Tribunal administratif du 16 mai 2007 confirme la décision de la Municipalité de faire respecter le règlement communal. La Municipalité a donné un délai à la fin du mois de janvier 2008 pour faire remettre les logements en conformité

Un recours a été déposé à la fin de l'année contre la construction de deux ensembles de deux villas mitoyennes. Il sera traité en 2008

ENVIRONNEMENT

(M. Raymond Bron)

Développement durable

Soucieuse d'apporter un suivi à l'Agenda 21 qui avait fait l'objet d'une enquête auprès de la population en octobre 2003, la Municipalité a réuni les membres du groupe de travail à l'origine de cette initiative.

Un programme favorisant le développement durable représente un objectif commun à la Municipalité et à ce groupe de citoyens.

Plusieurs communes du canton possèdent un tel programme ; une rencontre a dès lors été organisée pour permettre aux représentants de l'une d'entre elles, Essertines-sur-Yverdon, de nous en expliquer l'origine, la création et le développement. Les Municipalités de Bretigny, de Froideville et de Morrens ont été conviées à cette soirée.

Une sensibilisation de la population à un tel programme devrait pouvoir être mise sur pied en 2008 par le groupe mentionné ci-dessus, avec le soutien et la collaboration de la Municipalité. Un appel à des volontaires a d'ores et déjà été lancé par le biais des Reflets de Cugy.

Cette action représentera la réponse au postulat déposé en décembre 2006 par M. le Conseiller communal Jean-Michel Blanchard.

SERVICES INDUSTRIELS

(Mme Jacqueline Franzini)

SERVICE DES EAUX

Le service des eaux a été quelque peu perturbé en 2007. M. Marc Dumartheray, engagé pour remplacer M. Daniel George au 1^{er} janvier 2007, n'est resté que quelques mois. M. George a bien voulu reprendre du service, mais avec un horaire allégé. Ce n'est qu'au 1^{er} novembre 2007 que son fils, M. Olivier George, a repris ce service. Quelques retards dans les changements de compteurs d'eau et les relevés des débits des sources ont été constatés, mais finalement, tout est rentré dans l'ordre.

Réseau public

Bouclage des conduites d'eau potable des chemins de la Combe et de la Chavanne

La pose de la nouvelle conduite a dû se faire en parallèle à la construction du collège, ce qui a nécessité une bonne coordination des travaux. Il était impératif que l'amenée d'eau se fasse jusqu'au nouveau bâtiment, avant l'hiver, ce qui fut fait. L'amenée de l'eau au nouveau collège étant réalisée, le travail a été interrompu pendant l'hiver ; la fin du bouclage sera réalisée au printemps.

Fuites

Une fuite importante s'est produite en fin d'année au chemin des Dailles. En temps normal, il aurait été pertinent de changer une conduite ayant subi déjà plusieurs percements. Mais le terrain détrempe aurait provoqué un surcoût disproportionné. Dès lors, seule la fuite a été colmatée.

Durant l'été, une autre fuite a été détectée au chemin des Fougeroles ; la canalisation a été réparée.

Ces deux tronçons seront changés en 2008.

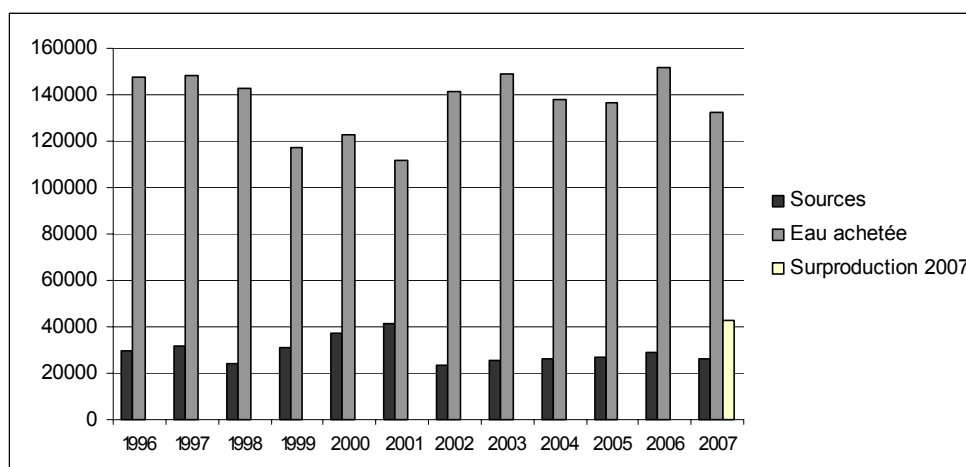
Evolution de la provenance de l'eau ainsi que des pertes sur notre réseau

Année	Nbre habitants	Sources m3	Eau achetée m3	Total eau m3	Moyenne m3/hab	Locaux Commune	Eau non facturée	%	Eau facturée	Moyenne m3/hab
1996	1755	29'580	147'850	177'430	101.1	1'952	52'519	29.6	122'959	70.06
1997	1767	31'393	148'380	179'773	101.7	3'192	59'292	33.0	117'289	66.38
1998	1845	23'988	143'100	167'088	90.6	2'357	40'015	24.0	124'716	67.60
1999	1918	30'710	117'420	148'130	77.2	2'189	17'804	12.0	128'128	66.80
2000	1977	37'285	122'930	160'215	81.0	2'163	26'344	16.4	131'708	66.62
2001	1985	41'440	111'970	153'410	77.3	1'910	24'466	15.9	127'034	64.00
2002	2057	23'707	141'500	165'207	80.3	2'355	20'553	12.4	142'299	69.18
2003	2138	25'466	143'380	168'846	79.0	2'321	27'857	16.5	138'668	64.86
2004	2140	26'518	138'920	165'438	77.3	2'412	33'045	19.9	129'981	60.74
2005	2133	26'887	136'640	163'527	76.7	2'241	28'928	17.7	132'358	62.05
2006	2116	29'044	151'590	180'634	85.4	2'210	43'545	24.1	134'879	63.74
2007(*)	2161	42'519	132'360	174'879	80.9	2'380	45'508	26.0	126'991	58.76
		26'324		158'684			73.4			

(*) voir page 26, points « Ecart entre facturation et achat d'eau de la Ville de Lausanne » et « Production des sources »

	Volume	% du volume d'eau non facturée
pompiers (consommation estimée annoncée par le Service du feu)	9 m ³	
arrosage du terrain de football	600 m ³	
borne hydrante (consommation communiquée par l'entreprise de nettoyage des canalisations)	3 m ³	
fuites	(**)	

(**) En raison des écarts entre l'eau achetée à la ville de Lausanne et l'eau facturée à la population, ainsi que face à l'impossibilité de déterminer de manière précise la production des sources pour l'année 2007, il n'est pas possible de chiffrer les volumes d'eau imputables aux fuites



Écarts entre facturation et achat d'eau de la Ville de Lausanne

La facturation par la Ville de Lausanne de l'eau achetée en 2007 a permis de rectifier l'erreur de relevé qui a abouti en 2006 à l'achat d'un nombre de m³ d'eau supérieur à la moyenne des années précédentes. Il convient de préciser que le paiement de l'eau effectué en 2006 doit être considéré comme un acompte sur la consommation de l'année 2007. Dès lors, le volume d'eau de 132'360 m³ enregistré en 2007 ne reflète pas non plus la juste réalité de nos achats pour l'année concernée. En effet, le nombre de m³ qui nous est facturé prend en compte le volume d'eau consommé selon l'état du compteur au moment de la facturation auquel on soustrait le dernier volume relevé sur la facture précédente. Il en résulte en conséquence, une diminution du nombre global de m³ achetés par la Commune en 2007.

Production des sources

Le relevé du compteur de nos sources pour l'année 2007 montre une surproduction d'eau.

Deux éléments expliquent l'écart constaté qui représente une production d'eau deux fois supérieure à la moyenne. Premièrement, les contrôles effectués par la voirie ont permis de constater que la vanne à papillon du by-pass de la conduite d'eau de Lausanne, permettant en cas de besoin d'eau complémentaire d'approvisionner notre réservoir, était défectueuse. Elle a été remplacée dans le courant du 4^{ème} trimestre 2007. De l'eau de Lausanne a ainsi alimenté notre propre réseau d'eau. Si l'eau a bien été payée une seule fois à Lausanne, elle a en revanche été comptabilisée à deux reprises : une première fois dans les achats à la Ville de Lausanne et une seconde dans la production de nos propres sources.

Malgré la réparation effectuée sur la vanne, un dysfonctionnement complémentaire du compteur, installé lors de la réfection du réservoir en 1992, a également été constaté. Il a été remplacé.

Afin d'assurer une comparabilité des chiffres, malgré la succession de problèmes rencontrés sur l'ensemble du processus d'achat et de production d'eau, il a été soustrait de la production théorique des sources un volume en m³ qui permette de faire correspondre la production 2007 à la moyenne des dernières années. A cet effet, en page 25 du rapport de gestion et en page 11 (rose) des comptes, une ligne supplémentaire a été ajoutée au tableau pour arriver au chiffre de l'année 2007.

Le volume de travail de notre employé responsable du service des eaux ainsi que les mutations intervenues au sein du personnel d'exploitation n'ont pas permis de réaliser en 2007 tous les contrôles et les remplacements des compteurs programmés. Pour pallier ce retard, un effort particulier est prévu dans les prochaines années. A cette occasion, un contrôle d'éventuelles fuites sur les tronçons privés sera également réalisé. La visite des installations privées permettra à un employé communal d'effectuer un relevé des compteurs. Pour mémoire, sans contrôles de ce type, la facturation de la consommation d'eau aux privés repose sur les seules informations communiquées par ces derniers, pouvant être à l'origine de factures susceptibles de ne pas correspondre aux consommations réelles durant la période prise en compte.

Les sources

Recherche de sources

Un sourcier est venu le 20 septembre, inspecter toutes les zones de notre commune, à la recherche de sources. Il a identifié avec précision deux endroits susceptibles de produire un débit de 200 litres par minute. Des sondages y seront effectués en 2008, pour contrôler le débit d'eau, ainsi que sa qualité.

Fontaines communales

La fontaine « du haut », soit celle en face de la ferme « Scheidegger » ne coule plus depuis le début des travaux de la construction du nouveau collège. La vanne à l'entrée du captage a été fermée, pour ne pas compliquer davantage le problème des eaux souterraines. Elle sera déviée de sa trajectoire naturelle, pour utiliser la même tranchée que la nouvelle conduite d'eau "Combe-Choulaire". A la fin de ces travaux, la vanne sera réouverte.

Quant à la fontaine « du bas », dans le virage « Bérallaz - rue du Village », le tracé de la source qui l'alimente a été modifié par les travaux du collège, ce qui a interrompu son écoulement. Les recherches se poursuivent pour résoudre ce problème (voir chapitre "collège de la Combe", page 36).

SERVICE DU GAZ

Aucune information n'est à signaler dans de service.

ELECTRICITE

Le Conseil communal a accepté le préavis concernant l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh ; cette décision a été transmise au Département de la Sécurité et de l'Environnement, ainsi qu'à la Romande Energie.

INSTRUCTION PUBLIQUE

(Mme Jacqueline Franzini)

ECOLES

Tableau de la répartition des élèves primaires

Les classes et leurs effectifs sont répartis de la manière suivante :

Bretigny-sur-Morrens	3 classes	65 élèves
Cugy	7 classes	146 élèves
Montheron (Lausanne)	0 classe	0 élèves
Morrens	3 classes	60 élèves

Répartition des classes primaires de l'Etablissement du Mont-sur-Lausanne (sans Le Mont-sur-Lausanne)

		Nbre d'enfants		Mont FV	Cugy	Morrens	Bretigny	Montheron	Total
Morrens	CIN/15	22	11 cin/1 11 cin/2			22			22
	CYP1/213	18	cyp1/2			15	3		18
	CYP2/412	20	12 cyp2/1 8 cyp2/2		8	8	2	2	20
Bretigny	CIN/11	20	10 cin/1 10 cin/2		3	1	16		20
	CYP1/112	24			1	9	12	1	23
	CYP2/312	22	16 cyp2/1 6 cyp2/2		2	5	14	1	22
Cugy	CIN/12	24	15 cin/1 9 cin/2		11	10		3	24
	CIN/13	22	11 cin/1 11 cin/2		19		1		20
	CIN/14	22	15 cin/1 6 cin/2 1 cin/3		21			1	22
	CYP1/111	22	cyp1/1		16	3		3	22
	CYP1/211	19	cyp1/2		13		6		19
	CYP2/311	20	cyp2/1		20				20
	CYP2/411	20	cyp2/2		16	1		2	19
Montheron									
			Total		130	74	54	13	271
	Enfants transportés				14	29	12	13	

CIN = Cycle INitial , CYP = CYcle Primaire,

Classes du secondaire de l'Etablissement secondaire du Mont-sur-Lausanne à Cugy (venant de Cugy, Morrens, Bretigny et Montheron)

Classe	Enfants en classe	Enfants de Cugy
5ème année (5.5) :	19	13
5ème année (5.6) :	20	14
6ème année (6.5) :	23	9
6ème année (6.6) :	19	12
Total	81	48 enfants de Cugy

Jusqu'en 2006, Lausanne recevait nos élèves dans la filière Sport-Art-Etudes, sans demander de financement. 83 élèves sont concernés, dont 59 sont domiciliés hors Lausanne. Au vu de la fréquentation grandissante de ces classes qui permettent à des jeunes de progresser dans leur passion en parallèle à l'école, Lausanne nous a demandé une contribution d'écolage de Fr. 1'000.— par élève concerné (2 pour Cugy).

APEMS

Après avoir eu, en début d'année, un creux dans la fréquentation de l'APEMS, une reprise s'est manifestée depuis la rentrée d'août. Il est clair que cet APEMS répond à un besoin, surtout des parents arrivant dans la commune, n'ayant pas de grands-parents ou proches pour garder leurs enfants. Avoir la possibilité de faire garder ses enfants de 07h30 à 17h30 rend service aux parents qui travaillent.

Passeport vacances

43 communes font partie de l'Association du Passeport-vacances. 1'530 passeports vacances "Traditionnels" ont été vendus, dont 218 pour Lausanne. Le prix est de Fr. 50.— pour le 1^{er} enfant, et de Fr. 45.— pour les suivants. Cela représente 1'150 passeports vacances pour des "premiers" et 380 passeports pour des "suivants". Le coût du passeport revient à Fr. 93.38, la différence étant prise en charge par les communes en fonction du nombre de passeports vendus.

Pour le passeport vacances "Farniente", donnant droit à 3 entrées au cinéma et libre accès à toutes les piscines, musées et transports publics, ce sont 299 passeports-vacances, dont 79 pour Lausanne, vendus au prix de Fr. 35.—, pour un prix de revient de Fr. 37.13.

La Ville de Lausanne fournit une grosse part de logistique, sans refacturation, pour cette association.

Le prix du passeport-vacances, tant "Farniente" que "Traditionnel" est composé pour 23.82 % de l'abonnement Mobilis (Fr. 20.—), les frais d'activités (matières premières remboursées aux organisateurs) pour 15,84 %, les frais d'administration (pour la logistique informatique de la Ville de Morges) pour 18,83 % (Fr. 2.—), les entrées de cinéma 11,27 % (Fr. 9.50) et les salaires pour 30.24% (engagement d'étudiants pour toutes les entrées de données et gestion des activités) pour un coût global de Fr. 153'968.90.

L'Association bénéficie régulièrement d'un don de la Loterie Romande, montant de Fr. 30'000.— pour cette année.

Il y a eu une baisse de 9% de vente de passeports-vacances par rapport à 2006, qui avait déjà observé une baisse de 20% par rapport à l'année précédente. La conséquence est que l'offre est plus attractive pour les jeunes, ayant plus de possibilités d'activités. Il y a 3 ans, ils se retrouvaient avec 3 activités pour 2 semaines, avec possibilité de s'inscrire à d'autres activités, en fonction des places disponibles.

De la part des organisateurs, par contre, beaucoup se sont plaints d'enfants inscrits ne venant pas, sans s'excuser. Il s'est même trouvé des activités où personne n'était venu... question d'époque.

	2007			2006			2005		
	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total	Juillet	Août	Total
Passeport traditionnel	10	9	19	15	13	28	11	7	18
Farniente	1	1	2	1	2	3	9	3	12
			21			31			30

Association scolaire intercommunale de Cugy et Environs

(M. Raymond Bron)

Mis sous toit en fin d'année 2006, le projet de statuts de l'ASICE a nécessité encore quelques discussions et négociations entre Municipalités en début d'année.

Les organes délibérants des communes ont adopté le texte proposé aux dates suivantes :

Conseil communal de Froideville : 23 janvier
 Conseil communal de Cugy : 25 janvier
 Conseil général de Bretigny : 31 janvier
 Conseil communal de Morrens : 12 mars

Le projet de statuts pouvait alors être présenté au Conseil d'Etat, qui a statué lors de sa séance du 16 mai 2007, en lui donnant son aval.

La première séance officielle du Conseil intercommunal a été organisée à la salle de la Cavenettaz le 26 septembre. Au cours de la séance constitutive qui a précédé les premières décisions, les organes de l'ASICE ont été constitués et assermentés par le Préfet (Conseil intercommunal, Comité directeur et commission de gestion).

Représentants de Cugy : voir page 20.

Une deuxième séance du Conseil intercommunal a eu lieu à Froideville le 21 novembre.

La Municipalité de Cugy a préparé, dans le courant de l'automne, le Droit distinct et permanent (droit de superficie) nécessaire à l'acquisition par l'ASICE du bâtiment scolaire en construction. La COGEST a bien voulu apporter son concours à la rédaction finale de cet acte, dont les conditions devaient encore être négociées au sein du Comité directeur et avalisées par le Conseil intercommunal. Ce fut chose faite lors de la 2^{ème} séance susmentionnée, de sorte que le document a pu être déposé au Registre foncier avant la fin de l'année.

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2008, le bâtiment en construction passe aux mains de l'ASICE, qui reprend de la commune de Cugy, et à son entière décharge, tous les droits et obligations relatifs à cette réalisation.

Cette transition de nature juridique s'est faite de manière harmonieuse, la Municipalité de Cugy ayant pris l'option, dès 2006 déjà, d'associer le plus étroitement possible les autorités des communes partenaires à toutes les décisions.

PETITE ENFANCE

Adhésion à l'Entraide familiale d'Echallens

Avec la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la garderie Rêv'eil Matin d'Echallens ne pouvait plus accepter des enfants venant de communes non-membres de l'Entraide familiale d'Echallens. Nous étions membres pour les « mamans de jours », mais pas pour la garderie. 6 à 8 enfants de la commune fréquentaient cette garderie, en payant le tarif plein. Pour être conforme à la loi, qui n'accepte pas de différenciation de tarif (puisque'il ne peut y avoir de non-membres), la commune a adhéré à la garderie. Conséquence pour les parents de notre commune ayant des enfants à la garderie, le coût pour les parents a baissé environ de moitié.

Groupe de travail « Petite Enfance » de Lausanne Région

Plusieurs séances ont été nécessaires pour mettre sur pied une deuxième séance d'information à toutes les communes concernant les implications de la Fondation pour l'accueil de jour (FAJE). Ce groupe, qui a un rôle moteur très important, est le premier à avoir fait des études sur ce sujet. Il travaille en étroite collaboration avec la FAJE. Elle transmet des informations pratiques aux communes. La séance d'information avait pour thème la tarification des structures en réseau, et de son accessibilité financière à tous.

LAJE

Un groupe de travail a œuvré pour mettre sur pied le réseau « Association pour l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants du Gros de Vaud et environs », qui a vu le jour le 12 décembre 2007. Ce réseau est le premier du Canton. Pour ce faire, il a fallu créer des statuts, informer les communes, répertorier les services existants, les attentes de chacun, présenter le projet à la FAJE. Pour finir, ce sont 40 communes qui ont adhéré à ce nouveau réseau. Cugy a participé à toute l'élaboration de ce grand projet. La Municipale a d'ailleurs, avec 6 autres personnes, été nommée au Comité du RAJE (réseau d'accueil de jour des enfants).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, il est de la responsabilité des communes de s'assurer que les "mamans de jour" exerçant une garde de plus d'une journée par semaine, fassent partie du réseau. Des avantages pour les mamans de jour découlent de cette affiliation : elles bénéficient d'assurances en cas de maladie et d'accident, d'un soutien en cas de litiges avec les parents des enfants qu'elles gardent et d'une RC en cas d'accident survenant aux enfants.

Jardin d'enfants Arc-en-ciel

Plusieurs séances ont eu lieu entre le Comité du jardin d'enfants et une délégation municipale pour dresser les besoins actuels et futurs en locaux. Bien que le SPJ (Service de Protection pour la Jeunesse) ait donné son accord pour son exploitation et considère donc que les locaux sont conformes, la Municipalité a conscience que l'infrastructure arrive en bout de souffle. Elle a étudié les différentes possibilités pour offrir des locaux mieux appropriés et vous présentera un préavis dans ce sens en 2008.

Tableau des enfants inscrits à la garderie « Arc-en-ciel » pour l'année scolaire 2006-2007

Commune	2007		2006		2005	
	Nbre enfants	%	Nbre enfants	%	Nbre enfants	%
Cugy	38	56.72 %	35	53.85 %	38	56.72 %
Bretigny-sur-Morrens	7	10.45 %	10	15.38 %	10	14.92 %
Froideville	8	11.94 %	8	12.31 %	7	10.45 %
Morrens	8	11.94 %	7	10.75 %	5	7.46 %
Autres	6	8.95 %	5	7.71 %	7	10,45 %
Bottens	2		3		5	
Montheron	2		0		0	
Lausanne	1		0		0	
Le Mont	0		2		1	
Poliez-Pittet	0		0		1	
Prilly	1		0		0	
Total enfants inscrits	67		65		67	

SECURITE SOCIALE

(Mme Jacqueline Franzini)

Facture sociale

Le décompte final de la facture sociale pour l'année 2007 ne sera connu qu'en été 2008, lorsque la péréquation définitive entre toutes les communes aura été calculée.

Ce qui veut dire que dorénavant, nous bouclerons toujours nos comptes avec des factures estimatives, qui seront rectifiées dans le courant de l'année suivante. Il a été décidé, sur conseil du Préfet, de mettre en réserve le montant ristourné pour 2006 (Fr. 213'542. -), pour éviter les fluctuations qui risquent de se produire.

OMSV

Le Département de la santé et de l'action sociale et le Département de la formation et de la jeunesse, ont élaboré un programme de promotion de la santé et de la prévention en faveur des familles avec des enfants en bas âge (0-6 ans – parents). Il vise à garantir à l'ensemble des familles l'accès à un panier de prestations et de services de base prioritaires subventionnés par l'Etat, via la facture sociale.

L'OMSV (dont le coût par habitant a augmenté fortement ces dernières années, de Fr. 46.55 en 2006 à Fr. 76.10 au budget de 2008), est, par délégation de l'Etat, responsable de l'organisation de l'aide et des soins à domicile dans le Canton de Vaud et de la prévention des 0-20 ans.

L'augmentation du coût est notamment due à l'augmentation de la population vaudoise, au vieillissement de la population, à l'augmentation des prestations demandées par les habitants ainsi qu'au report des charges de la Confédération sur les Cantons (RTP) de Fr. 26.10 par habitant.

Nonagénaires et centenaires

Deux nonagénaires ont été fêtés :

- Monsieur Marcel Depierraz, né le 28 juillet 1917 et
- Monsieur Maurice Maire, né le 20 octobre 1917

Une centenaire, Mme Eugénie Pillonnel, née le 14 janvier 1907, a été fêtée comme cela est l'usage, par le Préfet ; elle est malheureusement décédée quelques mois plus tard.

Demandeurs d'emploi

Au 31 décembre 2007, ils étaient 36 dans notre commune.

Association régionale pour l'Action Sociale Prilly-Echallens (ARASPE)

Cugy fait partie du Comité de direction de l'ARASPE. C'est une séance tous les 3 à 4 semaines, pour gérer les problèmes liés au Centre Social Régional de Prilly (CSR). Tout d'abord il a fallu toiletter les statuts du personnel, sujet très épineux et qui avait échoué quelques années auparavant. Les principales modifications étaient la perte du statut de fonctionnaire, une harmonisation générale des heures de travail hebdomadaire, ainsi que des vacances. Ces statuts ont été acceptés finalement et par le personnel, et par l'assemblée des communes partenaires.

L'autre dossier important à traiter était l'intégration des ACAS (Agences communales des Assurances Sociales) dans le CSR, qui est effectif dès le 1^{er} janvier 2008. Les salaires, conditions de travail étaient très hétéroclites, le personnel étant communal, et chaque commune ayant son barème. Pour la région couvrant le CSR de Prilly, cela concernait 4 agences intercommunales, soit celles de Prilly, d'Echallens, de Romanel et du Mont, dont on dépend. Avec de la bonne volonté de part et d'autre, tous les contrats ont été signés pour être en vigueur à la date voulue. Notons au passage l'ouverture au dialogue et à la transparence du directeur M. Hoffman, ce qui est très apprécié.

AFFAIRES CULTURELLES ET LOISIRS

(Mme Jacqueline Franzini)

1^{er} août

L'USL a opté pour une fête nationale plus simple comme elle s'était déjà beaucoup investie pour la fête au Village. Ce fut une journée réussie, avec des activités pour les familles dans l'après-midi et la traditionnelle fête le soir.

Fête au village

Malgré un temps capricieux et venteux, mais qui nous accorda quand même quelques rayons de soleil, alors qu'on était dans une période de grandes pluies, ce fut une belle fête organisée par l'USL, qui regroupa beaucoup de nos habitants. Pendant l'après-midi, il y eut plein d'animations, de spectacles, de stands. Elle se prolongea sur une soirée musicale, pour le plaisir de chacun.

Théâtre de la Maison

Après avoir obtenu de la part de la commune une baisse importante sur la location de la Maison Villageoise pour ses spectacles, le Théâtre de la Maison nous annonça son départ pour Echallens. La Municipalité regrette que la nouvelle convention aménageant des conditions avantageuses n'ait pas pu être signée.

Fête du Blé et du Pain 2008

La commune a accepté de participer l'année prochaine fête du Blé et du Pain à Echallens, en louant un petit chalet, pour présenter les métiers rares et/ou les activités dans notre village.

Fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise

La Municipalité a versé, comme toutes ces dernières années, une contribution de Fr. 14'040,- à ce fonds de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise. Par ce geste, elle tient à soutenir l'offre culturelle importante dans la région lausannoise.

FINANCES

(M. José Rohrer)

Commentaire général

Le dicastère des finances aura été marqué en 2007 par les nécessaires travaux préliminaires à la constitution d'un paradigme commun aux autorités exécutives et législatives. Le défi relevé par la Municipalité consistait à permettre de se forger une opinion solide sur notre environnement financier. C'est dans cet esprit que nous avons intégré un ensemble de règles, d'expériences qui influencent notre perception pour tenter de formaliser un cadre financier afin d'essayer de le comprendre pour mieux prévoir et - soyons optimistes - le maîtriser d'ici quelques années. De nombreuses informations ayant été données, le présent rapport se limitera à quelques points clé ayant marqué l'année.

Facture sociale et péréquation financière

Notre commune classifiée initialement à 9,6 sur une échelle de 20 a bénéficié d'une révision de son statut. Pour 2006, elle est classifiée à 12,3 avec une influence à la baisse de nos contributions aux couvertures de la facture sociale et des charges, objet de la péréquation entre communes. Ce sont respectivement Fr. 213'542.--, pour la facture sociale, et Fr. 203'702.--, pour le fonds de péréquation, qui ont été restitués à Cugy. Dans un souci de prudence et sur conseil de notre Préfet, les montants restitués devraient constituer des réserves afin d'absorber les futures évolutions à la hausse des différentes contributions concernées.

Transfert des tâches entre Confédération et Canton

La réforme de la péréquation financière entre la Confédération et le Canton ainsi que la nouvelle répartition des tâches qui en découlent visent les objectifs suivants :

- affiner la répartition des tâches,
- renforcer l'efficacité du système de péréquation entre cantons selon un système de paiement du juste prix,
- améliorer l'efficience dans l'accomplissement des tâches.

Comme nous nous en doutions, la répartition des tâches, de même que leur financement, ne sont pas sans impact sur les communes. Le principal effet réside dans l'augmentation de la contribution financière à la couverture des dépenses sociales. Il est lié au désenchevêtrement des tâches, dont une grande partie relève du domaine social. Rappelons que le mécanisme de répartition de la facture sociale est aujourd'hui paritaire entre le Canton et les communes.

Le transfert des tâches liées au domaine social, tels les prestations de l'assurance invalidité, les subsides aux primes d'assurance maladie, la pédagogie spécialisée, le maintien à domicile de nos aînés et, pour terminer, le trafic d'agglomération ont abouti à des dépenses supplémentaires de 141 millions, dont 38 seront pris en charge par l'Etat aux termes de l'accord signé avec les associations de communes. Le solde, soit 103 millions, a été porté en augmentation de la facture sociale.

Taux d'imposition

Le report du délai de présentation de l'arrêté d'imposition a permis de procéder à une documentation détaillée de l'évolution de nos dépenses et revenus. Outre l'augmentation nécessaire des dépenses de fonctionnement, Cugy assume toujours une importante contribution à la couverture de la facture sociale ainsi qu'au fonds de péréquation à hauteur de 2,2 millions, soit environ 31 points d'impôts.

Après quatre ans de stabilité fiscale et un engagement progressif des réserves dans ses investissements, la Municipalité, ainsi que la commission des finances, conscientes de l'état de finances communales, ont dû se résoudre à recourir à une augmentation du taux d'imposition en vue de rééquilibrer quelque peu son budget de fonctionnement. Le taux fixé pour 2008 permettra de compléter les revenus communaux à hauteur de Fr. 320'000.--. Trouver de nouvelles ressources demeure un souci majeur si l'on souhaite pouvoir procéder aux investissements indispensables pour le fonctionnement de notre commune. Ainsi faudra-t-il certainement privilégier l'arrivée de nouveaux habitants, de même que de nouvelles entreprises, pour assurer l'équilibre de nos finances à court et moyen terme.

Trésorerie

Parmi les nombreuses activités qui incombent à notre bourse communale, nous relèverons cette année la gestion de notre trésorerie. Notre boursière gère les placements selon les entrées et sorties financières prévues de mois en mois. De nombreux placements sont ainsi faits chaque année (c.f. page 8), dont les intérêts complètent les ressources à disposition. A fin 2007, notre trésorerie se monte à Fr 4'144'338.90. Elle est constituée de :

- liquidité	Fr. 600'338,90
- placement UBS	Fr. 1'430'000.--
- placement Raiffeisen	Fr. 1'574'000.--
- placement BCV	Fr. 540'000.--

Globalement, les intérêts encaissés pour 2007 représentent Fr. 72'425.--, soit plus d'un point d'impôt.

Plafond d'endettement : 18 mios.

Aucun emprunt n'a été contracté en 2007. L'endettement à fin 2007 se situe à hauteur de Fr. 5'395'000.--

Financement du collège de la Combe

Un crédit de construction de Fr. 20'482'000.- pour la construction du nouveau collège a été voté par le Conseil communal le 13 mars. Rappelons que ce montant comprend les études et travaux préparatoires.

Le travail important de négociation avec notre partenaire bancaire a abouti à des conditions d'emprunt favorables et stables sur le long terme, soit 3,77 % sur la totalité de la durée d'emprunt (26 ans). Les communes membres de l'ASICE, qui ont été informées régulièrement des résultats atteints, ont souscrit majoritairement au modèle d'amortissement par annuité fixe garant d'une charge d'infrastructure identique sur les 26 années d'amortissements initialement prévues.

A noter pour terminer, que le transfert de notre emprunt à l'ASICE s'effectue aux mêmes conditions. Cela démontre l'esprit d'ouverture et de souplesse dont a fait preuve le partenaire bancaire. Ainsi, l'ASICE bénéficie d'un financement à 2,5 % pour le compte de construction jusqu'au 31 août 2008 et des mêmes conditions que celles initialement négociées par notre commune pour la consolidation de l'emprunt.

Les montants initialement avancés par Cugy ont été récupérés via le compte de construction à hauteur de 1,7 millions permettant d'augmenter la trésorerie à notre disposition.

Politique des dons

La Municipalité a opté pour un soutien modeste à de nombreuses associations au vu de la multitude d'activités pour lesquelles elle est sollicitée.

La politique des dons de la commune de Cugy vise le soutien aux organismes développant des activités permettant de:

- renforcer l'encadrement social des populations fragilisées,
- soutenir l'art, la culture et le sport,
- développer l'activité physique et la santé.

Les dons doivent permettre de soutenir :

- l'initiative privée,
- les organisations dont le financement principal est garanti,
- le développement de la région,
- l'émergence de jeunes talents,
- les collaborations entre communes

Le Municipalité peut en tout temps proposer au travers de son budget annuel des soutiens plus importants pour des manifestations régionales d'envergure. Le Fête du Blé et du Pain en est une.

BATIMENTS COMMUNAUX

(M. José Rohrer)

Commentaire général

Après les travaux importants effectués au cours des années précédentes, les activités ont été concentrées sur la suite des travaux à effectuer pour le collège de la Chavanne ainsi que sur la rénovation à entreprendre pour la Maison de Commune. Pour les autres bâtiments, seuls les entretiens nécessaires ainsi que la mise en conformité des installations électriques aux normes OIBT tels que relatés ci-après ont été effectués.

Achat de terrain

L'évolution de l'aménagement de notre territoire de même que la diminution progressive de terrains communaux permettant de répondre aux besoins en infrastructures ont interpellé votre Municipalité.

Les projets comme la création d'une route de contournement du Mont ainsi que son impact probable sur Cugy, le regroupement des locaux de voirie, la création de places de parc, l'extension de nos locaux scolaires sont autant d'éléments qui nécessiteront de disposer de terrains à l'avenir, que cela soit pour un échange ou la réalisation d'un projet. C'est dans cet esprit qu'une proposition d'achat a été formulée à M. Marclay, propriétaire des parcelles 213 et 214. Le prix souhaité étant supérieur à l'offre maximale que nous nous étions fixée, nous avons renoncé à acquérir cette surface. L'acquisition de terrain reste en conséquence un objectif pour l'Exécutif.

Maison de Commune

Les réflexions menées ont abouti à un programme d'intention qui sert de base à l'étude technique confiée à notre architecte conseil, M. Paul Juillerat. Rappelons que le mandat qui lui a été confié consiste à fournir un avant-projet pour valider le programme d'intention, de procéder à l'expertise de la statique du bâtiment, de valider l'enveloppe de 2,2 millions estimée au départ. Un appel d'offres sélectif sera réalisé auprès de plusieurs architectes en vue de confier un mandat de prestations pour une étude de détail, débouchant sur un crédit d'études, à la suite duquel un crédit de construction sera proposé.

Maison villageoise

Bien qu'aucun investissement important n'ait été consenti, les adaptations suivantes ont été réalisées :

- pose de détecteurs de présence en vue d'économiser la lumière dans les sanitaires
- mise aux normes des installations électriques
- nettoyage des chaises à la suite du départ de la Maison du Théâtre.

45 contrats de location ont été signés en 2007 ; les locations représentent un revenu de Fr. 18'290,40.

Manifestations	Nombre
Lotos	4
Culture (soirées de chant, théâtre, etc.)	6
Mariages	4
Bals	2
Manifestation sportive	1
Fêtes familiales (anniversaires, confirmations, etc.)	13
Cours hebdomadaires	1
Fêtes populaires	2
Autres (assemblées, repas de soutien, expositions. etc)	12

Rappelons que les sociétés locales bénéficient chacune d'une soirée/journée gratuite par année ainsi que la libre utilisation des locaux pour des répétitions, ce qui représente autant d'aides indirectes à nos sociétés.

Collège de la Chavanne

Les travaux menés à terme dans le courant 2006 ont permis d'adapter les installations électriques aux normes de l'Ordonnance sur les installations à basse tension, OIBT.

Ancienne Forge

A la suite des incidents de l'année 2006 et en vue de la rénovation prévue, décision a été prise de demander à la locataire de libérer l'appartement mis à sa disposition pour fin novembre 2007. Les locaux étant désormais vides, il sera possible d'entreprendre les travaux aisément le moment venu. A noter, pour terminer, que la Municipalité a porté au budget 2008 une somme de Fr. 25'000.- qui permettra de procéder à une étude préliminaire dans le courant de l'année à venir.

Vestiaires du Billard

Les vestiaires du Billard n'ont pas nécessité d'entretien particulier.

Collège de la Combe

(M. Raymond Bron)

Les travaux ont pu démarrer conformément à la planification, le 10 avril, soit après Pâques.

La Commission de construction et son Bureau ont poursuivi leur accompagnement du projet et ont tenu respectivement 5 et 18 séances en 2007.

La Municipalité a pu ainsi prendre les décisions qui lui incombent (adjudications et choix divers) sans précipitation, malgré les délais très courts et sur la base d'avis bien étayés.

La première réunion de chantier a été tenue le 2 avril 2007. Ces séances sont hebdomadaires ; il s'en est tenu 35 au cours de l'année. La Municipalité y est représentée par le technicien communal.

Des précautions ont été prises pour éviter au maximum les nuisances que provoque inévitablement un tel chantier pour les habitants de la commune.

- Les mesures imposées à la circulation – annoncées et discutées le 29 mars dans une séance publique regroupant essentiellement les riverains - paraissent avoir été efficaces et généralement bien respectées par les entreprises au cours de ces neuf premiers mois de travaux.
- Les voiries ont été tenues dans un état de propreté correct, à l'exception de quelques jours en fin d'année au cours desquels la neige et les vacances ont conjugué leur présence pour rendre difficile la perfection à cet égard.
- Une entreprise spécialisée dans la gestion des déchets de chantier a été engagée ; la discipline des entreprises a permis de constater la tenue exemplaire d'un si grand chantier.
- Un expert a été mandaté pour constater l'état des bâtiments environnants avant le début des travaux, de manière à pouvoir gérer avec équité les éventuels dommages qui pourraient être dénoncés.

Parallèlement au suivi quotidien et au cortège de situations imprévues inhérentes à un tel projet, la Municipalité s'est trouvée confrontée au cours de cette année à trois préoccupations majeures.

Le respect des délais. En octobre, une nouvelle planification a dû être mise en place par la direction de chantier. La complexité de la coordination entre les corps de métier, le retard dans la livraison de certains éléments de structure et les périodes de mauvaises conditions atmosphériques ont fait prendre plusieurs semaines de retard aux travaux du gros œuvre. C'est ainsi que la mise hors d'eau complète n'a pas pu être réalisée comme prévu en fin d'année.

Des mesures permettant le travail intérieur dans les étages supérieurs, parallèlement à la mise hors d'eau au rez et au sous-sol, devraient garantir l'ouverture du collège à la date prévue en août 2008.

Le respect de l'enveloppe financière. La Municipalité et la Direction des travaux demeurent très attentives à cet aspect. Un tableau de marche des engagements est tenu à jour. Un seul problème important est apparu, signalé par nos mandataires : une plus value importante dans le domaine de la fourniture de l'acier. Néanmoins, le budget général ne devrait pas être affecté de manière grave. Au moment de la rédaction de ces lignes et sous réserve de l'examen des métrés qui ne sont pas clos, les devis sont généralement respectés.

La gestion des eaux souterraines.

Si la protection du bâtiment lui-même semble assurée par les mesures prises, il apparaît que, malgré l'attention permanente portée par la Municipalité à la gestion des eaux souterraines, les études et expertises commandées et les mesures spécifiques qui ont été mises en place, toutes les sources n'ont pas retrouvé leur chemin après le retrait des palplanches. Par ailleurs, quelques résurgences inattendues se sont manifestées en d'autres endroits.

Des réponses à ces questions devront donc être trouvées en 2008.

DOMAINES ET FORETS

(M. Pierre-André Janin)

DOMAINES

Préposé agricole

A fin septembre 2007, M. Daniel Bally, ancien municipal et actuel conseiller communal, préposé agricole depuis 2001, atteint par la limite d'âge, a cessé son activité. A noter que depuis avril 1961, Daniel Bally a été inspecteur suppléant du bétail, puis inspecteur et également inspecteur des viandes. Dès 2002 les fonctions d'inspecteur du bétail et inspecteur des viandes sont regroupées sous l'appellation de préposé agricole. Pour le remplacer, les services concernés de l'Etat ont choisi M. Frédéric Scheidegger, agriculteur à Cugy. En date du mercredi 24 septembre, M. le Préfet du district d'Echallens a pris congé des préposés agricoles de Cugy et de Rueyres-Bercher et a procédé à l'assermentation des 2 nouvelles personnes chargées :

- de veiller au respect des dispositions légales dans l'agriculture
- d'informer, de renseigner et de conseiller les agriculteurs
- de contrôler l'exactitude des relevés des parcelles, en superficie et localisation
- de vérifier l'état des cultures et des prairies ainsi que le respect des dates de fauche et des restrictions de fumure et de traitements
- d'ordonner la destruction des plantes nuisibles
- de participer au recensement du bétail
- de procéder à des contrôles sur les exploitations
- en cas d'épizooties, d'apporter leur concours aux mesures prises par le service vétérinaire
- de fournir les données utiles à l'administration fédérale des douanes pour la rétrocession des taxes sur les carburants, etc.

Cimetière

Dans sa séance du 22 octobre 2007, la Municipalité a pris la décision de procéder à une désaffectation partielle du cimetière. Les tombes portant les numéros de 67 à 99 sont concernées. Il s'agit de personnes inhumées de 1961 à 1970.

Les familles concernées ont toutes été avisées oralement en fin d'année. En janvier 2008, elles recevront un courrier confirmant la décision de la Municipalité. L'annonce officielle sera faite dans la Feuille des Avis Officiels. Les travaux de désaffectation commenceront en août 2008.

Espaces publics

Pour fêter leur centenaire, les Retraites populaires ont offert aux communes vaudoises des bancs. La commune de Cugy s'étant manifestée, elle a reçu deux bancs qui ont été installés par notre équipe de voirie sur la place de jeux entre la Maison de commune et l'Ancienne forge. L'ancien banc a été déplacé au chemin de la Lisière. Une petite manifestation sera organisée en 2008 pour remercier les Retraites populaires de leur geste sympathique

La place de pique-nique sur la Côte à Félix, composée tables, de bancs et d'un grill, a été réalisée en septembre par les apprentis bûcherons, de 3^{ème} année, vaudois et genevois, du centre de formation des bûcherons du Mont-sur-Lausanne, sous la conduite d'un contremaître. A noter que les arbres provenaient de nos coupes de bois 2006-2007. Cet endroit bucolique est à disposition et sous la responsabilité de tout un chacun. Un panneau rappelle certaines règles d'utilisation, ainsi que le nom des donateurs. L'aménagement de cette place, offrant une vue imprenable sur le Jura, sera complétée par des copeaux afin de lui donner un caractère encore plus convivial. Elle fera, elle aussi, l'objet d'une manifestation d'inauguration au printemps 2008.

Afin de répondre à la demande de plusieurs personnes dans la commune, la Municipalité a créé, à proximité de la déchetterie des Rossets, 6 places de parc destinées à recevoir des véhicules sans moteur, protection des eaux et du sol oblige. Ces places sont louées, en priorité, aux habitants de la commune, pour la somme de Fr. 30. — par mois.

Vu la prolifération des étrons en plusieurs endroits, l'emplacement de certaines poubelles a été adapté en conséquence.

Espaces verts

Depuis plus d'une quinzaine d'années, les deux tilleuls, le châtaignier et le platane trônant majestueusement à l'entrée du cimetière n'ont pas été élagués. Ce travail a été effectué en automne par une entreprise spécialisée, équipée de camions - nacelle. Par ailleurs, deux arbres en lisière de forêt ont été élagués pour des raisons de sécurité au haut du sentier nature aboutissant près de la maison des éclaireurs, au lieu dit " sur le Billard".

Epizooties

Pas de cas de grippe aviaire chez les volailles et volatiles, ni de langue bleue, appelée aussi bluetongue ou fièvre catarrhale chez les moutons n'ont été signalés dans notre commune.

Cours d'eau

L'entreprise Clerc de Montheron a nettoyé le cours d'eau du Talent sur le territoire de la commune. Ce travail consiste principalement à enlever le bois mort.

Le canal, qui, à l'époque alimentait les roues à aubes du moulin et d'une scierie a été nettoyé par nos collaborateurs de la voirie. Ce curage a permis d'éliminer tous les cailloux, branches et autres objets pouvant obstruer le cours de cette eau qui flâne et retrouve le Talent, quelques dizaines de mètres après le moulin agricole. A noter que le début de ce canal se trouve près de la chute du Talent, environ 300 mètres après que ce dernier ait quitté le territoire de Lausanne, sur sa zone foraine de Montheron, au lieu-dit Praz Droguet.

A la limite de ces 2 communes, le mauvais temps d'août et les grosses pluies de ce mois traditionnellement ensoleillé, ont mis à mal la rive du Talent. Des travaux de consolidation de la berge seront effectués dès le retour des beaux jours, soit au printemps 2008.

FORETS

Pour être en accord avec la nature et les saisons, l'année forestière commence le 1er août et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

Notre surface forestière est de 96 hectares et une bonne quinzaine de propriétaires privés en possèdent sur notre territoire quelque 4 hectares, principalement le long du Talent et en bordure des forêts communales.

867 m3 de bois de service, dont 120 de bostrychés, vendus pour Fr. 67'909 francs et 148 m3 de bois de feu vendus pour 7'013 francs ont été exploités durant l'année forestière 2006-2007. Ainsi, au total, 1015 m3, auront été vendus pour un montant de Fr. 74'922.-, représentant une entrée supplémentaire de Fr. 15'000.- par rapport au budget initialement prévu.

Le bois de service en 2005-2006 s'est vendu, en moyenne à Fr. 61 le m3 et pour l'année forestière suivante à Fr. 78.- ce qui représente un bonus de Fr 17.- par m3.

Cette différence mérite quelques explications. Un été assez humide nous a préservés des grosses attaques de bostryches comme cela s'est produit l'année forestière antérieure. Pour l'ensemble des 10 communes représentant le triage Mèbre-Talent 1300 m3 de bostryches contre 3400 l'année précédente. Pour le Triage, l'augmentation des bois de service est en moyenne de Fr. 10. – par m3. Il est à noter que pour les prochaines années, le prix des belles qualités n'augmentera certainement pas beaucoup, car nous atteignons la limite du prix de production étrangère de la charpente.

En automne 2007, les scieries ont manqué cruellement de bois. Il leur en aurait fallu env. 6'000 m3 rapidement. Elles ne font plus de stock pour tenir tout l'été, mais elles spéculent sur les bois bostrychés et cette année, comme mentionné plus haut, il y en a peu eu. Le prix de l'acier utilisé en construction atteignant des sommets vertigineux, le boom de la construction avec la technologie bois n'est pas près de s'arrêter, d'où la forte demande.

Environ 73'000 m2 ont bénéficié de soins culturaux, consistant principalement à débroussailler la végétation non désirée afin de permettre aux jeunes plants de croître le mieux possible.

4 parcelles ont été exploitées au moyen d'engins mécanisés pour des éclaircies de perchis pour une surface de 40'000m2. il s'agit d'une opération consistant à enlever les perchis marqués par le garde forestier, afin de garantir un développement harmonieux. 1 perchis est un arbre d'un diamètre de 15 à 25 centimètres.

Aux travaux de coupes et de débardage de bois traditionnellement effectués par des entreprises forestières employant des professionnels, se sont ajoutés, dès cette année les travaux d'entretien, suite à la réorganisation du service technique. Le centre de formation des bûcherons du Mont-sur Lausanne a également effectué une coupe de bois sur notre territoire. M. Gérard Dégy, agriculteur à Cugy, est engagé pour scier les billons en bouts d'un mètre, les fendre et les scier en bouts de 50, 33 ou 25 cm. destinés au bois de feu.

Nos collaborateurs de la voirie sont venus à bout d'une plante envahissante, appelée la renouée du Japon. La surface d'environ 150 m² a retrouvé sa végétation indigène.

La réfection du chemin forestier au lieu-dit Grands Vuarnes a été réalisée.

Les panneaux de certification de nos forêts, attestant de leur bon entretien et exploitation ont été placés au début de chaque chemin forestier.

En août, 547 sylvies (1 sylve = 1m³ sur pied) ont été martelées en vue de leur exploitation en hiver 2007-2008, se répartissant en résineux pour 397 m³ et 150 m³ d'hêtre, érable, frêne chêne et divers. Environ 200 m³ supplémentaires ont été marqués ultérieurement par le garde forestier.

Pour terminer, si nous exploitons notre patrimoine forestier au mieux, en coupant des arbres, nous n'oublions pas d'en replanter. En 2007, 600 épicéas, 300 hêtres, 200 érables sycomores, 525 frênes et 100 sapins Nordmann ont pris racine dans notre commune.

Parc naturel périurbain

Le parc naturel périurbain que la ville de Lausanne va créer en limite de notre territoire forestier verra la pose de barrières en quatre endroits, interdisant la circulation automobile sur le chemin des Roches et sur la route bétonnée:

- à la hauteur du chalet des scouts,
- en limite de communes avec Lausanne sur le chemin des Roches,
- au départ du chemin bétonné à proximité du home d'enfants de la Bérallaz et
- à l'entrée du chemin conduisant vers l'ancienne décharge de Praz Richard, située 200 mètres à l'est de la Côte à Félix.

Le principe d'une gestion de type « parc naturel », tenant compte des particularités des massifs forestiers joratois a pour objectif de :

- renforcer la qualité et la cohérence des prestations écologiques, économiques et sociales fournies par ces massifs joratois,
- améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion de l'exploitation de nos forêts,
- moderniser les compétences et l'organisation des unités de gestion forestière,
- favoriser les synergies avec les autres acteurs en charge de la gestion et de la conservation des espaces naturels en zones périurbaines et rurales,
- accroître la participation des groupes d'intérêt et l'engagement de la population dans la gestion et à la conservation du patrimoine forestier communal.

ORDURES MENAGERES, DECHETTERIE

(M. Pierre-André Janin)

Les quantités de déchets récoltés par le ramassage « porte à porte » ou à la déchetterie sont les suivantes :

	2007		2006	2005
ordures ménagères	530,80	tonnes	537,02	539,83
déchets encombrants de ménage, porte à porte	21,40	tonnes	26,02	21,35
déchets encombrants, déchetterie	72,86	tonnes	70,12	76,17
papier	121,47	tonnes	111,49	111,53
ferraille, porte à porte	9,33	tonnes	7,48	6,23
ferraille, déchetterie	16,67	tonnes	19,81	23,33
téléviseurs	11	pièces	4	6
aluminium	0,385	tonnes	0,345	0,365
capsules Nespresso	1,56	tonnes	1,61	1,51
pet	3,55	tonnes	3,58	5,03
textiles récoltés	2,82	tonnes	2,07	1,49
verre	72,62	tonnes	78,69	84,91
appareils électroménagers	34	pièces	35	37
appareils de bureau (Swico)	3,20	tonnes	2,62	4,35
huiles usées	1'550	litres	3'250	2'390
frigos	23	pièces	31	30
toxiques, peinture, médicaments	3,01	tonnes	2,79	2,11
piles	0,45	tonnes	0,71	0,21
compost	1'062	m ³	1'191	1'347

Les tableaux récapitulatifs des différents types de déchets figurent en annexe.

Déchetterie des Rossets

Des travaux d'aménagement ont été réalisés permettant un meilleur usage de notre déchetterie. Ils ont principalement consisté à aménager la partie droite en entrant afin d'y entreposer les 2 bennes à verre qui se trouvaient à l'extérieur.

Ces 2 bennes sont vidées toutes les 5 semaines au lieu de 3. Nos collaborateurs de la voirie n'ont plus à s'occuper du nettoyage quotidien autour de ces 2 bennes lorsqu'elles se trouvaient à l'extérieur. Du tout-venant a été posé aux endroits où passent les voitures afin d'offrir un meilleur confort d'utilisation. Le budget prévu a été dépassé d'environ Fr. 3'500 francs. Une plus grande surface a été goudronnée et la couche de tout-venant a également été augmentée. Ce dépassement a fait l'objet d'une communication municipale au Conseil.

Outre l'amélioration liée aux aménagements, les contrôles d'utilisation et d'accès ont été renforcés.

Enfin, une carte spécifique est remise aux entreprises qui paient la taxe d'ordures ménagères et leurs impôts à Cugy. Cette carte leur permet d'amener en petite quantité, assimilable à celle produite par un ménage, leur gazon, bouteilles, PET etc.

Nouvelle déchetterie

Dans le cadre de sa formation en emploi d'ingénieur en génie civil, notre technicien communal, M. Luc Gindroz, a présenté un projet de future déchetterie comme travail de diplôme. Ce projet a été reçu par le jury et favorablement accueilli par la Municipalité. Il constituera l'essentiel du préavis qui sera présenté à l'organe délibérant en 2008.

Règlement sur l'élimination des déchets

La loi cantonale sur la gestion des déchets adoptée le 05 septembre 2006 par le Grand Conseil est entrée en vigueur le 01 janvier 2007. Elle impose la révision de notre règlement communal qui devra tenir compte en particulier du principe du « pollueur – payeur », avec comme conséquence une augmentation importante prévisible de la taxe. Un préavis sera présenté au Conseil en 2008.

PROTECTION CIVILE

(M. Pierre-André Janin)

Protection civile

Selon les renseignements en notre possession, le taux de couverture est suffisant dans notre Commune (104 %).

Les demandes de dispense sont examinées par le centre régional de Prilly.

Notons pour terminer que, faute de candidats à la fonction de répondant local, la gestion de l'abri communal PCi a été prise en charge par le Centre régional de Prilly.

SERVICE DU FEU

(M. Pierre-André Janin)

Personnel/Exercices

Le Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) regroupe depuis 2007 les communes de Bretigny, Cugy, Montheron et Morrens. Le local est situé en territoire lausannois sur la zone foraine de Montheron. Il porte le nom de SDIS du Haut-Talent. Il est commandé par le capitaine Stéphane Ayer, citoyen de Cugy. Ce regroupement permet la fusion administrative, le regroupement des forces d'intervention et du matériel, la rapidité d'intervention (au maximum 12 minutes sur le sinistre) et une motivation exemplaire des sapeurs et des cadres. Ces forces d'intervention – appelées Détachement de Premier Secours (DPS) – regroupent 33 pompiers dont 11 de Cugy. Font partie du DPS, les pompiers particulièrement motivés par la variété des tâches et prêts à consacrer beaucoup de temps pour assurer un travail de qualité. Des détachements d'appui (DAP), commandés par un capitaine ou un premier lieutenant demeurent dans les 4 villages et complètent le dispositif. Le DAP de Cugy regroupe 19 personnes dont 11 font partie du DPS

En 2007 le DPS est intervenu 32 fois, dont 3 alarmes automatiques, 1 sauvetage et 6 inondations.

28 soirées ont été consacrées au service du feu, soit :

- 5 exercices DPS
- 14 exercices de porteurs d'appareils respiratoires
- 1 exercice intercommunal
- 5 cours de cadres
- 2 cours de cadre comme chef d'intervention
- 1 soirée d'information sur la marche du service.

Converties en heures, cet engagement représente :

- 687,5 heures d'exercices
- 123,5 heures de cours de cadres
- 54,5 heures d'état-major
- 576 journées de piquet week-end pour les officiers de service
- 367 heures d'exploitation
- 418 heures d'intervention

Dès août 2007, l'Etablissement Cantonal d'Assurances a agrandi le cercle d'intervention du SDIS du Haut-Talent en y incorporant les communes de Bottens et de Froideville.

Cugy est la commune boursière de ce groupement administratif. La Commune facture ces prestations au SDIS

Une convention sur la fusion administrative signée par Bretigny, Cugy, Morrens et Lausanne (pour la zone foraine de Montheron) sanctionne cette union. Il en est de même d'une autre convention sur le service de défense incendie et secours pour le DPS du Haut-Talent.

POLICE

(M. Pierre-André Janin)

Contrat de prestations avec la gendarmerie

Le contrat de prestations avec la gendarmerie cantonale a été présenté au Conseil communal au printemps 2007 ; compte tenu des questions et réticences que soulevait ce projet, la Municipalité l'a retiré en cours de séance. Remettant l'ouvrage sur le métier, l'Exécutif, après avoir fourni des explications complémentaires à la commission ad hoc en compagnie du responsable de la gendarmerie et négocié quelques points litigieux avec les autorités cantonales, a présenté un nouveau préavis lors de la séance du Conseil du 4 octobre ; celui-ci a été accepté par l'organe délibérant. La gendarmerie œuvrera à Cugy dès le 1^{er} janvier 2008 avec un effectif représentant 1 équivalent temps plein, soit 1876 heures. Les forces de police engagées par les communes du Mont, de Cugy, de Bretigny et de Jouxkens sont formées de sept gendarmes et sont basées au Mont sur Lausanne.

Securitas

Le contrat avec Securitas a été dénoncé après l'adoption par le Conseil communal du contrat de prestations avec la Gendarmerie et prendra fin le 18 janvier 2008.

Rapport de la gendarmerie

Sur la base des statistiques établies par la gendarmerie vaudoise, il est à signaler que les vols avec effraction, y compris les simples tentatives passent de 12 à 6. Les vols simples se montent à 10. 1 vol de voiture et 3 vols de vélos complètent ce tableau. Au total 42 délits pour Cugy en 2007, 44 pour Froideville, 177 pour Echallens.

Règlement de Police

Le nouveau règlement de police a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 22 février 2007; approuvé par le Chef du département des institutions et des relations extérieures, il est entré en vigueur le 13 avril 2007.

CONTROLE DES HABITANTS

La population de Cugy est en légère augmentation. Elle s'élevait à 2161 habitants au 31 décembre 2007, contre 2116 à la même date de l'année précédente.

Structure de la population au 31 décembre 2007

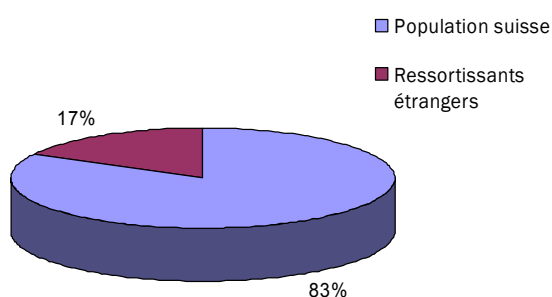
Population	Hommes	Femmes	Total au 31.12.07
Etrangers permis C hors CE/AELE	25	21	46
Etrangers permis C CE/AELE	103	103	206
Etrangers permis B hors CE/AELE	18	15	33
Etrangers permis B CE/AELE	28	24	52
Séjour < 1 an (permis L)	19	9	28
Admis. provisoires (permis F)	0	0	0
Requérants (permis N)	0	0	0
Avec délai départ	0	0	0
Autorisations diverses suspens	1	1	2
Total ressortissants étrangers	194	173	367
Population Suisse	886	908	1794
Total population établie	1060	1071	2161
Population en résidence secondaire	14	14	28
Population résidente	1074	1085	2189
Frontaliers	15	2	17

Mutations

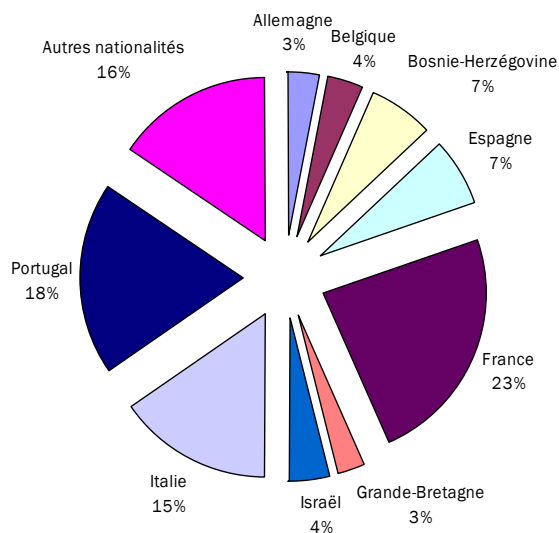
Le Contrôle des habitants a enregistré en 2007 les mutations suivantes en plus d'autres mutations diverses, non quantifiables, telles que changements d'adresses à l'intérieur de la commune, actualisations des permis, changements de noms, etc.

Mutations	2007			2006	2005	2004
	Hommes	Femmes	Total			
Arrivées						
Mouvement international	23	18	41	36	41	11
Mouvement inter-cantonal	5	5	10	15	21	15
Mouvement intercommunal	100	85	185	121	141	116
Total arrivées	128	108	236	172	203	284
Naissances	10	8	18	27	21	21
Départs						
Mouvement international	25	16	41	24	25	3
Mouvement intercantonal	6	6	12	18	15	26
Mouvement intercommunal	71	72	143	170	188	109
Total départs	102	94	196	212	228	206
Décès	14	4	18	6	10	13
Mariages			4	13	10	21
Divorces			8	10	7	10
Naturalisations	8	5	13	7	7	8

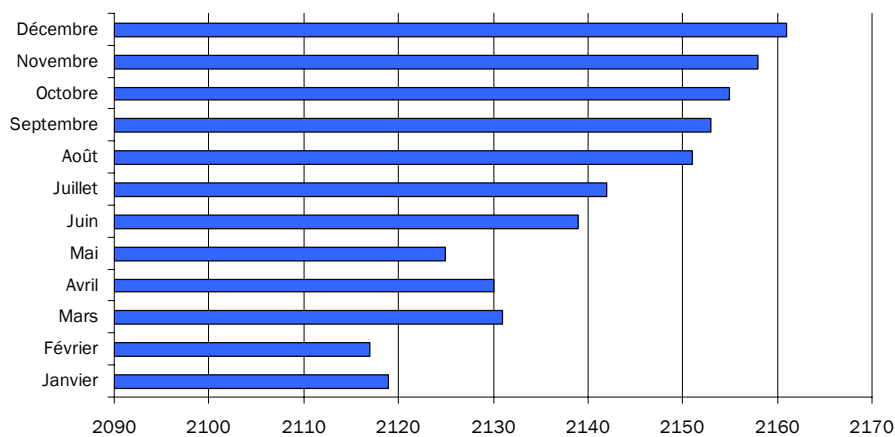
Ressortissants suisses et étrangers



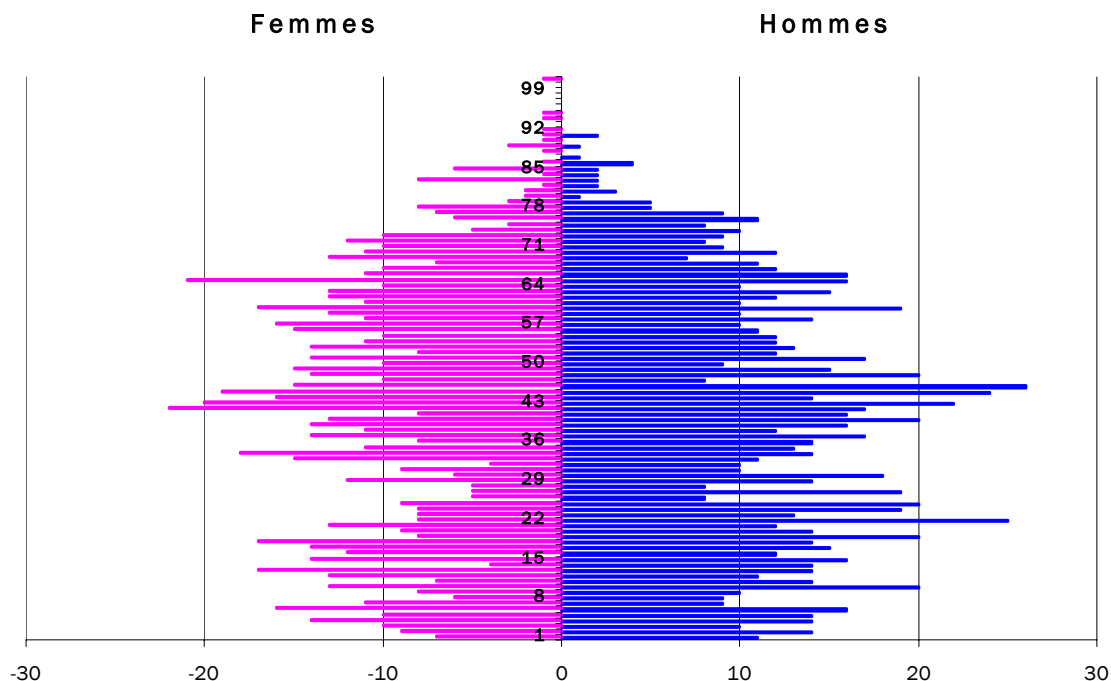
Nationalités des ressortissants étrangers



Evolution mensuelle du nombre d'habitants en 2007



Pyramide des âges au 31 décembre 2007



Documents d'identité

Le Contrôle des habitants a procédé à l'établissement des demandes de documents d'identité suivants:

	2007				2006			2005		
	(*)Demandes PPT/CI	Passeports/y.c. passeports provisoires	Passeports biométriques	CI	(*)Demandes PPT/CI	Passeports/y.c. passeports provisoires	CI	(*)Demandes PPT/CI	Passeports/y.c. passeports provisoires	CI
Janvier	4	1	1	7	22	16	17	33	25	17
Février	5	1	-	5	29	18	17	32	27	20
Mars	8	2	-	9	32	22	25	28	20	22
Avril	5	1	1	9	29	20	25	42	32	30
Mai	13	2	-	18	44	27	41	44	28	29
Juin	12	8	2	14	32	19	24	53	34	46
Juillet	3	7	-	15	43	27	33	32	20	21
Août	3	6	-	17	34	27	22	53	43	39
Septembre	10	1	-	10	47	42	30	58	51	48
Octobre	4	1	-	2	20	18	11	25	15	21
Novembre	6	1	1	-	18	10	14	20	19	14
Décembre	1	1	1	4	8	3	8	16	13	12
Total	223				358			361		

(*) Une demande peut être faite sur le même document pour un passeport et pour une carte d'identité. L'addition des documents demandés ne correspond pas à la totalité de demandes déposées.

ROUTES

(M. Olivier Pétremand)

Aménagement de la route de Bottens entre les chemins du Château et des Peupliers

La deuxième phase des travaux destinés à terminer le goudronnage et le marquage au sol a eu lieu. Les perturbations de la circulation durant les travaux n'ont pas suscité de remarques particulières des usagers. Des difficultés importantes ont été rencontrées pour le réglage des feux de signalisation qui, après une période de test, fonctionnent à satisfaction. Le marquage au sol et les chicanes ralentissant la vitesse des véhicules, combinés avec les feux, sécurisent ce tronçon de route cantonale.

Le Bureau d'ingénieur doit encore établir le décompte final et effectuer l'abornement.

Affaissement du talus en bordure de la Mèbre

Les travaux spéciaux ont débuté en novembre 2007 pour une durée de 4 semaines.

Les travaux de génie civil commenceront en début d'année 2008, en fonction de la livraison possible des enrobés.

Le SESA et le garde-pêche ont été informés sur le contenu des travaux et, conformément à leurs directives, aucune eau de chantier chargée en sédiments ou en ciment n'a été évacuée dans la Mèbre ; le seuil de tolérance très faible de 20mg de sédiments par litre a été respecté.

La piste de chantier a été limitée et aucun arbre n'a dû être abattu.

Une voie de circulation a été fermée périodiquement et une circulation alternée, réglée par des feux à capteurs a été mise en place.

La Municipalité a obtenu du Canton une aide financière complémentaire de Fr. 70'000.- pour l'ensemble des travaux à effectuer.

Litige

La partie Nord du Ch. de la Corniche (No 1 à 5) a été rebaptisée Ch. des Sources pour des raisons d'intérêt public. Ce chemin reste accessible par le Ch. de la Cavenettaz et est sans issue. Le Ch. de la Corniche (No 10 à 17) demeure accessible par le chemin du Crêt.

Entretien des routes

Reflâchage

Aucun reflâchage n'a été effectué en 2007, seules quelques réparations ponctuelles de fissures et de trous ont été effectuées par l'équipe de voirie.

Nettoyage des voiries

Le balayage mécanique a été effectué 3 fois durant l'année et la vidange de sacs de bord de route 1 fois. Mis à part ces interventions ponctuelles, un balayage hebdomadaire des trottoirs, des bords de chaussées et du giratoire a été effectué par nos employés communaux.

Modération du trafic sur l'ensemble du village

La réponse à la "Motion Auberson" présenté en juin 2006 esquissait les intentions de la Municipalité en matière de réalisation du dispositif de modération du trafic sur l'ensemble du village. En raison du changement de la Municipalité suite aux élections, la concrétisation de ces mesures n'a pas pu être réalisée.

Dans le cadre de la préparation du préavis relatif à la mise en place de zones de vitesse limitée à 30 km/h à l'intérieur du village, une nouvelle rencontre a été organisée entre le Municipal en charge du dossier, le technicien communal et M. Jean-Marc Dupasquier, ingénieur du bureau Transitec SA, auteur du rapport établi en 2004.

Il ressort de cette discussion que le dispositif sécuritaire comprendra, outre la limitation de la vitesse, la mise en place de carrefours et trottoirs.

La réglementation du parking au quartier des Petits Esserts est planifiée pour 2008.

Une étude urbanistique de l'ensemble de la rue du Village a été effectuée par le bureau Plarel afin que la Municipalité puisse disposer d'une base de travail pour les futurs aménagements à effectuer. Cette dernière doit encore être présentée au Conseil communal et aux riverains.

Mise en sécurité des voiries

Marquage

Une mise à jour des lignes de trottoirs a été effectuée le long du chemin des Esserts et de la rue du Village, quelques priorités de droite ont été rafraîchies ainsi que la ligne médiane de la route cantonale n° 501 en direction de Bretigny.

Coussins Euronorme

Deux coussins Euronorme ont été posés, provisoirement, au Ch. de Faulieu et au Ch. de la Bérallaz. Ils permettront à la Municipalités de tester l'efficacité de ce matériel avant une mise en place éventuelle plus importante, s'ils donnent satisfaction. L'un des avantages de ce type d'aménagement est de réguler la vitesse des automobiles sans gêner le trafic agricole ni les cyclistes.

Abords du collège

Les travaux liés au préavis 21/07 concernant les aménagements routiers aux abords du collège, présenté et accepté par le Conseil communal en 2007, seront réalisés en 2008. Les différents propriétaires privés touchés par une emprise sur leur parcelle ont été approchés afin de trouver un accord. La réalisation des ces travaux représentera un pas supplémentaire vers la mise en sécurité des piétons dans notre village.

Travaux Ch. du Four

Une réfection de la première partie du tronçon routier a permis la mise en place d'un trottoir le long du Ch. du Four. Cet aménagement permet de sécuriser l'accès au centre du Village et au collège depuis la route cantonale (en utilisant les escaliers de la Poste).

Signalisation

Toutes les plaques de rue ont été rénovées par les employés de la voirie en 2007 (ponçage et peinture).

Contrôles de vitesse

Inforadar TCS

Emplacement	Du 22.10.2007 au 29.10.2007			
	Ch. Cavennettaz	Ch. de Faulieu	Ch. des Esserts (radar caché)	Ch. des Esserts (radar visible)
Direction	Rte de Lausanne	Ch. du Crêt	Montheron	Village
Limitation	30	50	50	50
Total des mesures	681	363	178	493
A la limite	196	351	171	484
+ 1 à + 5 km/h	127	10	5	5
+ 6 à + 10 km/h	171	2	1	4
+ 11 à + 15 km/h	113	-	1	-
+ 16 à + 20 km/h	51	-	-	-
+ 21 et plus	23	-	-	-
+ 30 et plus	-	-	-	-
Vitesse moyenne	35	34	36	33
Vitesse 85% Vèh.	44	43	46	43

Ces résultats permettent de constater que les automobilistes respectent relativement bien les limitations des vitesses à l'intérieur de la localité. La mise en place d'une zone de 30 Km/h dans le village nécessitera néanmoins des adaptations afin de ralentir la vitesse des véhicules. Deux semaines de prévention sont planifiées avec le radar TCS en 2008, de plus, un préavis pour la mise en place de zone à 30 Km/h sera présenté au Conseil Communal en 2008.

Contrôles de vitesse par la gendarmerie

La Gendarmerie vaudoise a effectué 21 contrôles de vitesse sur le territoire de notre commune soit environ un contrôle toutes les deux semaines. Les résultats sont les suivants :

Date	Heure	Endroit	Véhicules contrôlés	Usagers dénoncés	En %	Vitesse max. mesurée
03.01.2007	13:45 - 15:00	Route de Montheron	170	19	11.18	65/50
08.01.2007	14:20 - 15:40	Route de Montheron	120	12	10.00	74/50
12.01.2007	14:10 - 16:00	Route de Morrens	280	22	7.86	74/50
19.01.2007	07:40 - 09:00	Route de Montheron	245	13	5.31	64/50
29.01.2007	13:30 - 14:20	Route de Montheron	104	9	8.65	74/50
13.02.2007	05:15 - 06:15	Route de Montheron	27	6	22.22	77/50
14.02.2007	15:50 - 17:20	Route de Morrens	315	29	9.21	70/50
01.03.2007	13:20 - 14:35	Route de Montheron	152	11	7.24	76/50
03.04.2007	15:10 - 16:10	Route de Montheron	104	12	11.54	79/50
13.04.2007	12:15 - 13:00	Route de Morrens	90	10	11.11	80/50
10.05.2007	18:20 - 19:20	Route de Montheron	114	22	19.30	84/50
07.06.2007	06:10 - 07:10	Route de Montheron	202	13	6.44	71/50
28.06.2007	10:30 - 11:30	Route de Morrens	95	10	10.53	67/50
04.07.2007	12:35 - 13:35	Route de Montheron	146	16	10.96	72/50
11.07.2007	13:10 - 14:30	Route de Morrens	140	15	10.71	64/50
20.07.2007	11:50 - 12:40	Route de Montheron	80	9	11.25	66/50
25.07.2007	11:45 - 12:45	Route de Morrens	135	21	15.26	69/50
13.09.2007	10:45 - 14:45	Route de Lausanne	258	13	5.04	77/50
13.09.2007	12:25 - 13:30	Route de Montheron	130	16	12.31	75/50
26.09.2007	13:00 - 14:15	Route de Montheron	173	21	12.14	75/50
05.12.2007	05:15 - 06:45	Route de Montheron	118	3	2.54	67/50

Ces résultats des contrôles radar sur les routes principales traversant le village démontrent qu'il est nécessaire de mieux faire apparaître aux automobilistes qu'ils arrivent dans un village afin qu'ils adaptent leur vitesse. Les aménagements effectués sur la RC 501 afin de lui donner un aspect d'"avenue urbaine" vont dans le sens souhaité.

Parc des véhicules

Véhicule	Heures de travail		Attribution spécifique
	2007	2006	
Reform Muli T9	4920	180	Service des eaux
Reform 660	2520	2480	Forêts
Ladog	2828	2000	Espaces verts
John Deere 955	1593	1510	Voirie, trottoirs, gazon
John Deere 455	-	-	Tondeuse collègue de la Chavanne

Eclairage public

Un éclairage public (4 points) a été posé le long du chemin des Dailles et de l'Etoile, complétant ainsi notre équipement. De plus, lors des divers travaux réalisés au chemin du Four, l'alimentation pour l'éclairage public a été mise en souterrain, améliorant ainsi la vision sur cette partie du village.

EPURATION

(M. Olivier Pétremand)

Step de Praz Faucon

Les travaux de construction d'un abri permettant de protéger le dégrilleur et le tamiseur de la step contre le gel ont été terminés.

Suite au dernier rapport de la commission de gestion demandant un rapport sur la capacité de la step de Praz Faucon, une analyse a été requise ; en voici le contenu :

1) La step de Praz Faucon est dimensionnée pour traiter biologiquement les eaux usées au niveau du carbone ainsi que de l'azote, en respectant les normes cantonales et fédérales. La step épure d'ailleurs à 99% la matière organique (rendement théorique du SESA en 2004) et à 96% le phosphore. Pour ce qui est de l'ammonium, le dernier résultat dont nous disposons (2004) est de 4 mg/l à la sortie, ce qui indique une bonne nitrification, mais pas complète.

2) La capacité théorique est de 2'500 EH à 60 g DBO/j. La commune a indiqué fin 2003 qu'il y avait 1439 habitants raccordés, sans aucune industrie. Pour connaître la marge réelle en tant que capacité de raccordement supplémentaire, il serait opportun de vérifier le nombre d'habitants raccordés sur le bassin versant de Praz Faucon ainsi que les industries. Par industrie, nous entendons toute activité industrielle ou artisanale qui ne soit pas domestique, comme un garage, un restaurant, une laiterie, une école, un salon de coiffure etc. Les équivalents-habitants non domestiques respectifs devraient être calculés et additionnés aux habitants raccordés.

3) Afin de vous répondre pour savoir si la step peut accepter les EU d'un collège, d'un centre commercial ainsi que d'un quartier de villas supplémentaire, il est indispensable d'avoir des données plus précises concernant ces éléments : nombre de classes / d'élèves, nombre de postes de travail du centre commercial, clients estimés, surface du centre, nombre de villas, etc.

Compte tenu de la capacité théorique dépassant assez largement le nombre d'habitants raccordés et les faibles probabilités de développement prochain dans cette zone de la localité, la Municipalité n'envisage pas, pour l'instant, un agrandissement des installations d'épuration.

En mai 2007, l'échantillon des boues d'épuration présentait les caractéristiques suivantes :

		2007	2006
Matière sèche	(% de la matière fraîche)	28%	40.5 %
Matière organique	(% de la matière sèche)	41,1%	29.6 %
Matière minérale	(% de la matière sèche)	58.9 %	70.4 %

	2007		2006	
ELEMENTS FERTILISANTS TOTAUX	kg/m3	kg/t de MS	kg/m3	kg/t de MS
Azote total	6.7	24.1	7.4	18.3
Azote ammoniacal	1.2	4.4	0.9	2.3
Phosphate	18	64.3	21.1	52.1
Potasse	0.6	2.1	0.9	2.2
Calcium	28.8	102.7	52.9	130.6
Magnésium	1.0	3.6	1.5	3.8

	2007		2006	
METAUX LOURDS TOTAUX	Résultats (ppm = g/t MS)	Valeur limite	Résultats (ppm = g/t MS)	Valeur limite
Cadmium	0.8	5	0.8	5
Cobalt	4	60	4	60
Chrome	50	500	59	500
Cuivre	215	600	224	600
Mercure	-	5	-	3
Molybdène	3	20	3	20
Nickel	25	80	25	80
Plomb	21	500	23	500
Zinc	535	2000	539	2000
Composés organiques halogénés	-	500	-	500

Les résultats 2007 sont conformes aux exigences de la législation fédérale. Les boues ont donc pu être valorisées en agriculture.

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région du bassin supérieur du Talent (AET)

Contrôle analytique des eaux et des boues de la Step

Les contrôles réguliers par le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) ont montré que les résultats sont toujours largement conformes aux normes fédérales et que par conséquent les boues sont encore valorisables dans l'agriculture. Seul un petit dépassement de la teneur en ammonium a été constaté lors d'un prélèvement fait lors de la déshydratation des boues.

Valorisation dans l'agriculture des boues d'épuration

Le nombre d'agriculteurs qui reprennent les boues est toujours identique, soit de 8 ; la campagne 2007 d'épandage s'est bien déroulée. Le label Neofertil qui faisait la fierté de l'AET n'existe plus, car la société qui le délivrait s'est dissoute en raison de la fin prochaine de la valorisation des boues en agriculture au 30 septembre 2008.

Pollution de la step

L'arrivée massive de colles dans les nuits du 7 au 8 décembre et du 12 au 13 décembre 2006 a sérieusement perturbé le bon fonctionnement de la step. Après une première analyse, le laboratoire du SESA a informé l'exploitant que le produit en cause était une colle acrylique. L'origine spatiale du déversement dans les canalisations n'a pas pu être localisée.

Une autre pollution a été constatée le 2 juin 2007. Il a fallu 4 jours pour éliminer naturellement cette pollution de la station provoquée par des hydrocarbures et des graisses.

Séparatif

Le Comité de direction a écrit aux communes-membres pour les inciter à faire un contrôle systématique du séparatif des bâtiments.

Budget 2008

Grâce au secrétaire-caissier, le nombre de séances de comité nécessaire pour mettre au point le budget est minimal. Le total des charges est en baisse de Fr. 20'400.-, soit 3,60 % par rapport à 2006. La diminution se répartit entre les frais de fonctionnement pour un tiers et sur les intérêts débiteurs pour deux tiers. Les frais de fonctionnement sont en baisse de 2,44 %. La participation des communes est réduite de Fr. 19'900.-, soit - 3,58 % par rapport à 2006.

Arrivant au terme de sa présidence du comité de direction, après 11 ans et 8 mois de cette activité. M. Régis Courdesse remercie tous ses collègues du Comité, anciens et actuels, pour leurs conseils avisés et leur soutien. Il remercie également M. Eric Bron, l'exploitant de la Step, M. Urs Lauper, le secrétaire-boursier, et M. Metthez, remplaçant de M. Bron. M. Courdesse relève son plaisir d'avoir pu travailler avec tous pour la protection de nos eaux. « Les poissons de la Mer du Nord sont certainement reconnaissants pour ce travail à la source ! »

CULTES

(M. Olivier Pétremand)

Centre œcuménique de Cugy (ACOC)

Un entretien des parties en bois de la porte d'entrée et des fenêtres a été effectué durant l'année.

Convention avec les paroisses catholique et protestante

La convention entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens est toujours en discussion. Elle permettra de définir la répartition des coûts des différents lieux de culte protestants et catholiques des communes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nous concluons le présent rapport en priant le Conseil Communal :

- vu le rapport de la Municipalité, relatif à la gestion et aux comptes de la Commune pour l'exercice 2007 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

LE CONSEIL COMMUNAL DE CUGY DECIDE :

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion et des comptes pour l'année 2007.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi délibéré en séance de la Municipalité le 28 avril 2007.

LA MUNICIPALITE

TABLEAU RECAPITULATIF "ORDURES MENAGERES PORTE-A-PORTE"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab (kg)	Coût total (en Frs)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs)
2000	501'270	1977	254	153'156	77.47	305.53
2001	507'760	1985	256	169'123	85.20	333.08
2002	513'930	2057	250	173'724	84.45	338.03
2003	531'030	2138	248	179'487	83.95	338.00
2004	537'770	2140	251	181'726	84.92	337.93
2005	539'830	2133	253	182'914	85.75	338.84
2006	537'020	2116	254	169'492	80.10	315.62
2007	530'800	2161	246	167'532	77.55	315.62

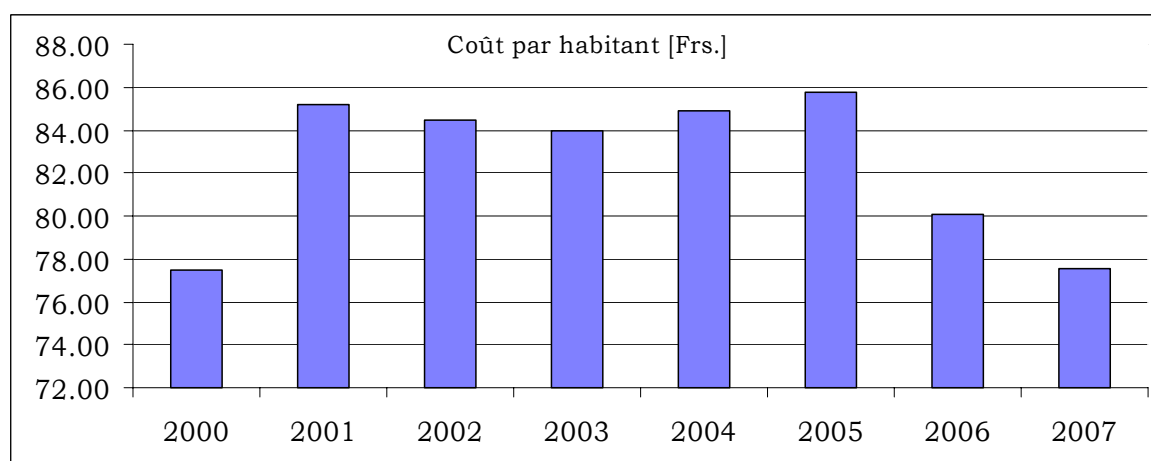
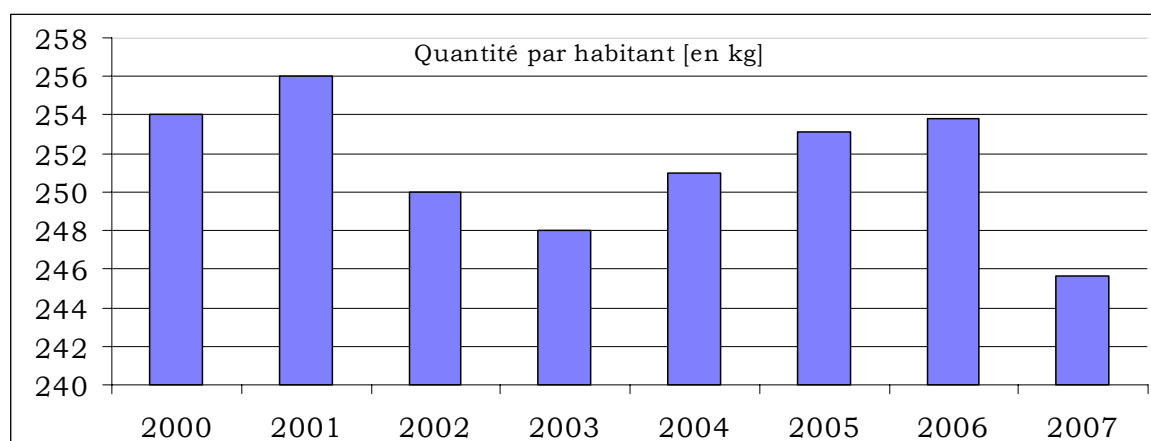
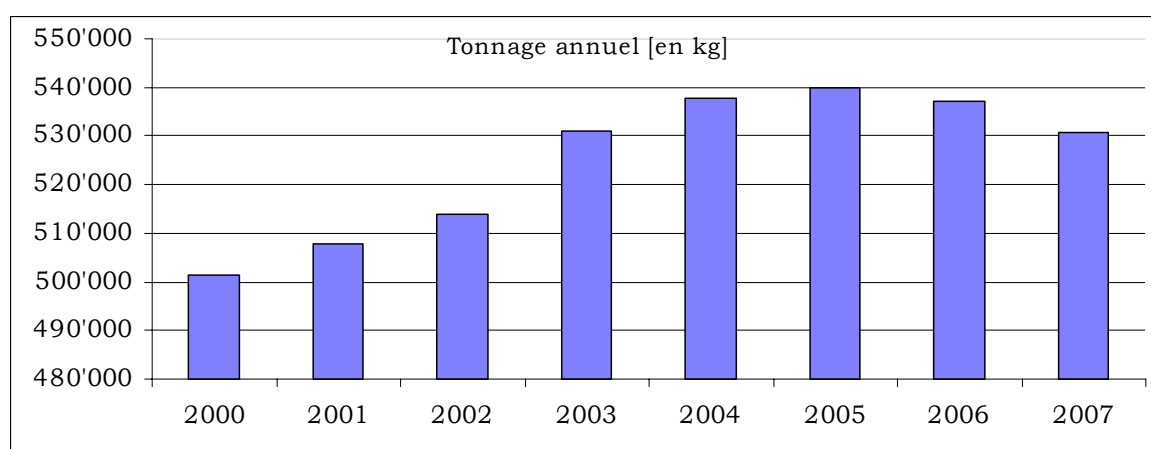


TABLEAU RECAPITULATIF "VERRE"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
2000	84'120	1977	43	7'208	3.65	85.69
2001	92'940	1985	47	8'320	4.19	89.52
2002	92'490	2057	45	7'739	3.76	83.68
2003	93'290	2138	44	12'233	5.72	131.13
2004	88'120	2140	41	12'489	5.84	141.73
2005	84'910	2133	40	10'608	4.97	124.93
2006	78'690	2116	37	11'254	5.32	143.02
2007	76'620	2161	34	9'259	4.28	127.50

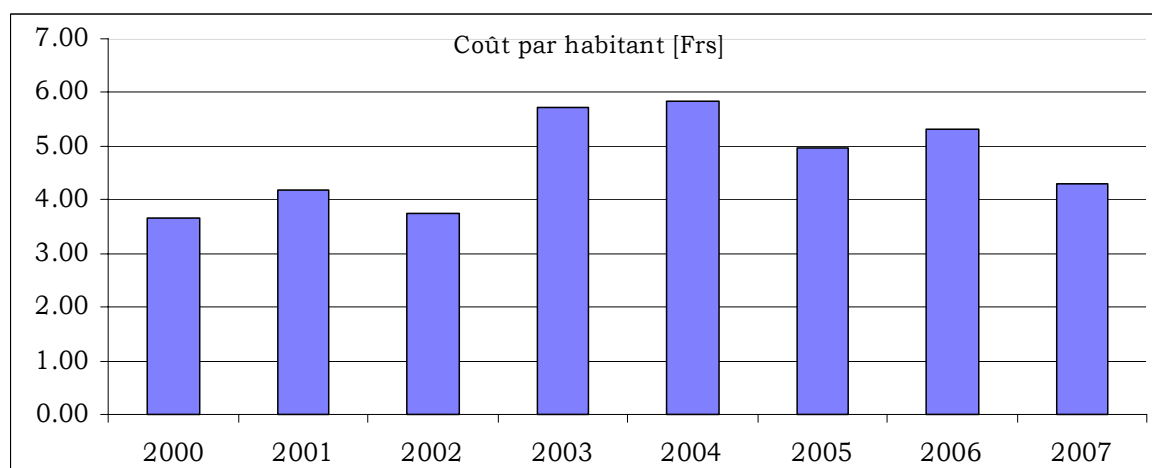
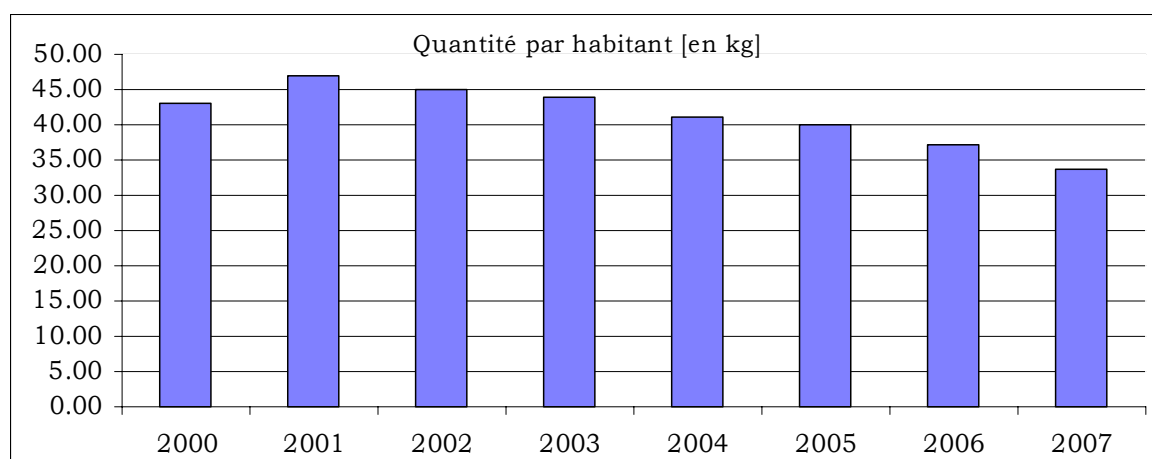
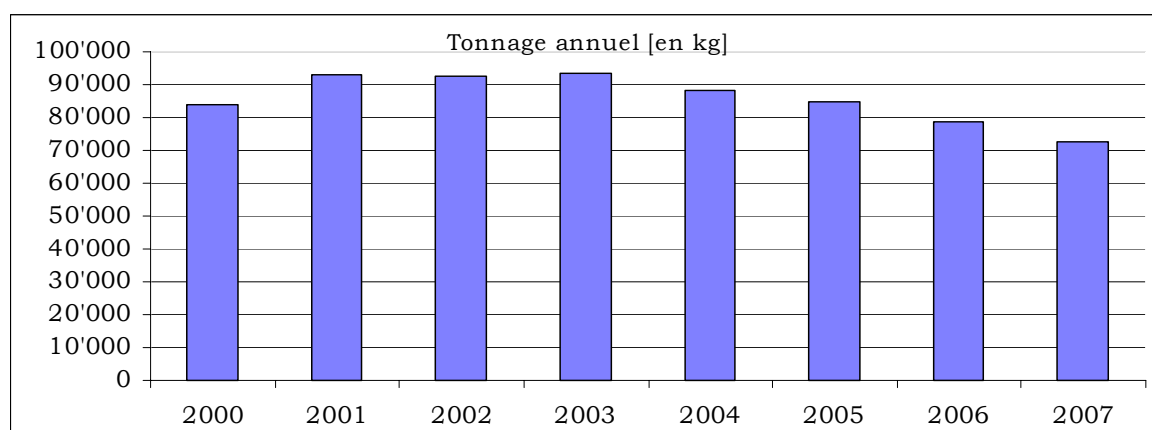


TABLEAU RECAPITULATIF "PAPIER"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
2000	107'920	1977	55	12'512	6.33	115.94
2001	105'450	1985	53	9'126	4.60	86.55
2002	101'570	2057	49	9'665	4.70	95.15
2003	101'310	2138	47	9'243	4.32	91.23
2004	110'150	2140	51	9'677	4.52	87.85
2005	111'620	2133	52	10'873	5.09	94.41
2006	111'490	2116	53	9'592	4.53	86.03
2007	121'470	2161	56	7'795	3.61	64.17

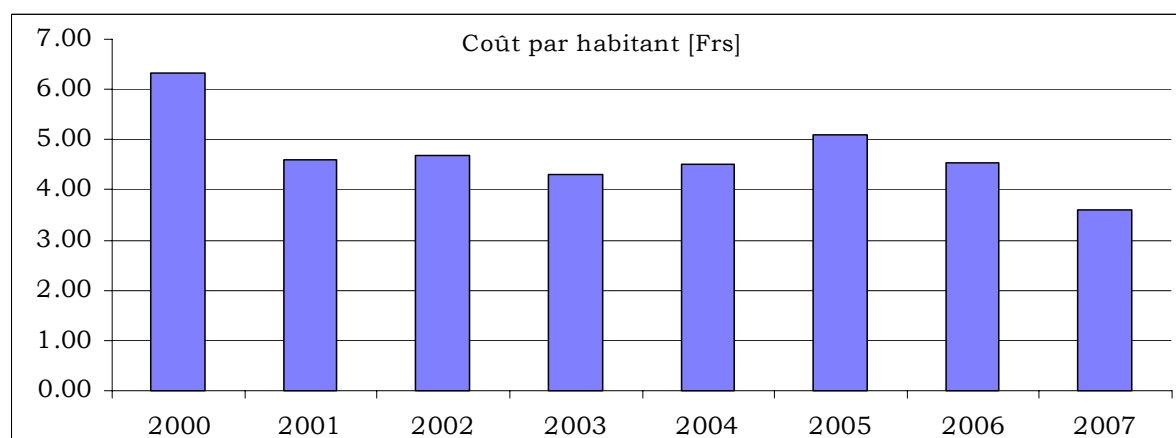
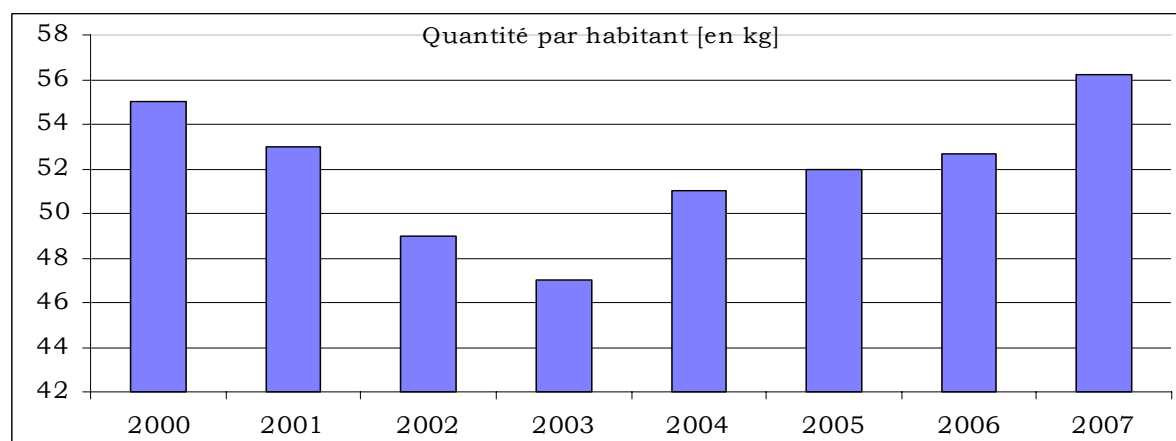
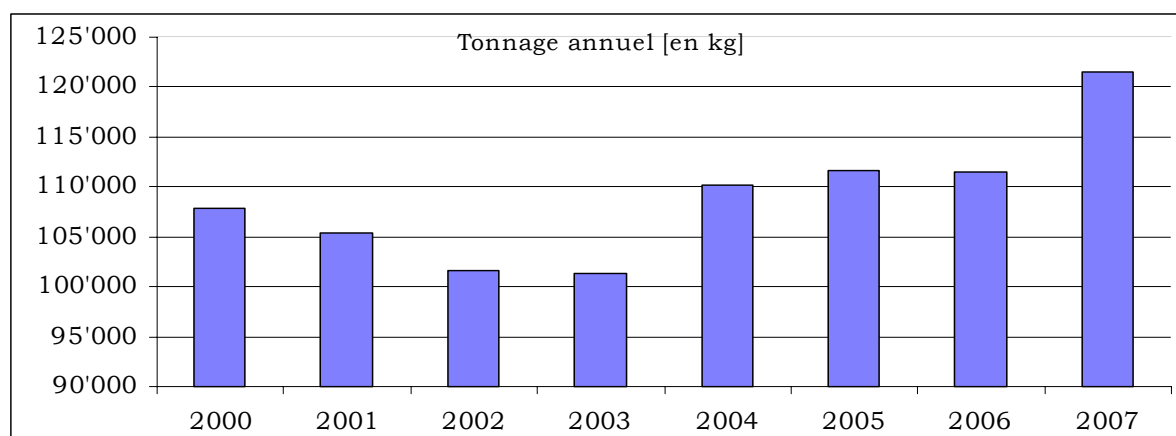


TABLEAU RECAPITULATIF "DME DECHETS MENAGERS ENCOMBRANTS"

Année	Tonnage en kgs	Population au 31.12	Tonnage par hab. (kg)	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par tonne (Frs.)
2000	70'400	1977	36	28'588	14.46	406.08
2001	71'590	1985	36	29'647	14.94	414.12
2002	68'350	2057	33	28'455	13.83	416.31
2003	94'970	2138	44	39'154	18.31	412.28
2004	95'210	2140	45	40'308	18.83	423.35
2005	97'520	2133	46	41'366	19.39	424.18
2006	96'140	2116	45	34'713	16.40	361.06
2007	94'260	2161	44	32'223	14.91	341.85

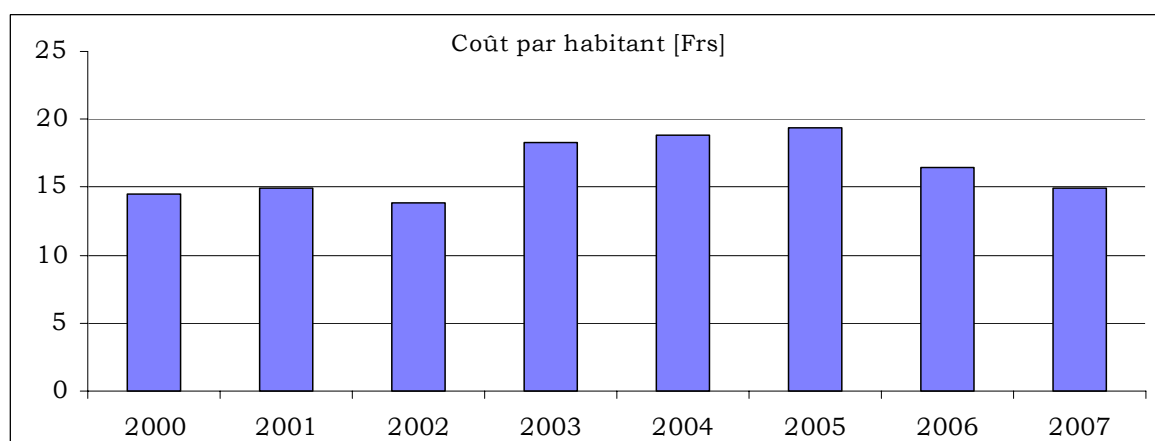
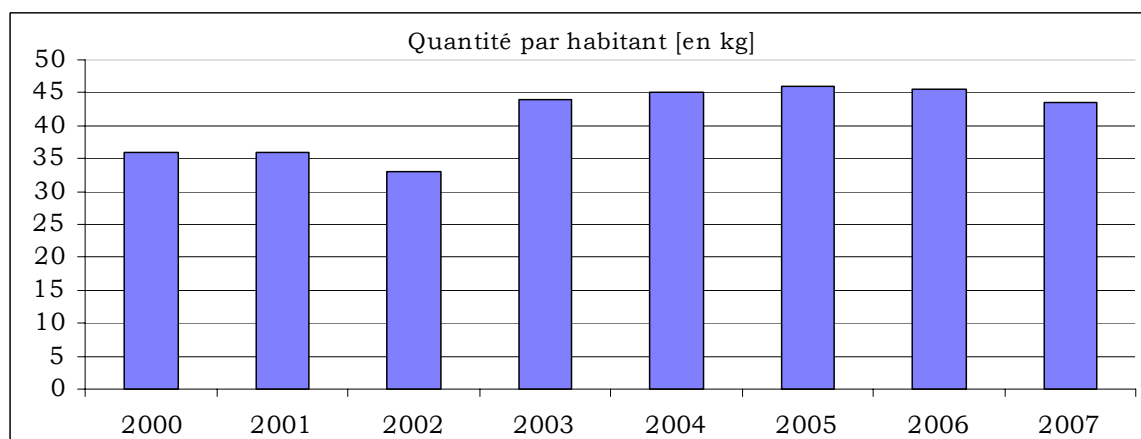
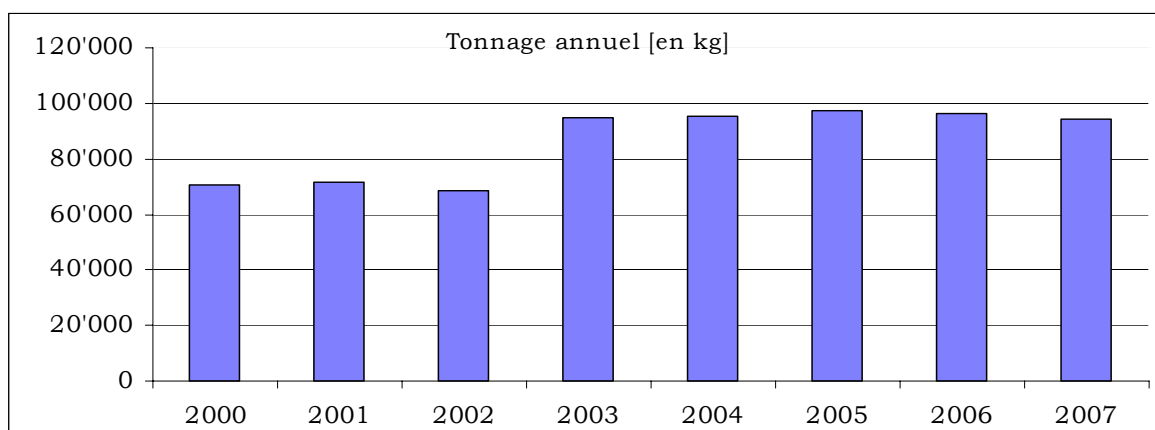


TABLEAU RECAPITULATIF "COMPOSTAGE ET BRANCHES"

Année	Total m ³	Population au 31.12	m ³ par hab	Coût total (en Frs.)	Coût par habitant (Frs.)	Coût par m ³ (Frs.)
2000	1'247	1977	0.631	48'371	24.47	38.79
2001	1'232	1985	0.621	47'636	24.00	38.67
2002	1'143	2057	0.556	43'470	21.13	38.03
2003	1'381	2138	0.646	50'198	23.48	36.35
2004	1'228	2140	0.573	49'783	23.26	40.54
2005	1'347	2133	0.632	55'076	25.82	40.89
2006	1'191	2116	0.562	41'995	19.85	35.26
2007	1'062	2161	0.491	46'907	21.71	44.17

